

**2016-2021**  
**Procès-verbal n° 21a de la séance ordinaire du Conseil général**  
**du lundi 18 février 2019, salle du Grand Conseil, Fribourg**

**Présidence:** M. Julien Vuilleumier

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 78/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseiller communaux.

Excusés (2): MM. Gilles Bourgarel et Joël Gapany

Absents: -

Scrutateurs: Mme et MM. Caroline Chopard, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Anne Banateanu, Ingrid Buntschu, Mathieu Maridor, et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Vincent Haymoz.

---

**Le Président.** M. le Syndic, Mme la Vice-Syndique, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 20<sup>ème</sup> séance ordinaire.

Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 28 janvier 2019, contenant l'ordre du jour de la séance de ce jour et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 20a et b de la séance du Conseil général des 18 et 19 décembre 2018;
3. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'Agglomération en remplacement de M. Philippe Vorlet, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2019;
4. Baisse de taux technique et changement de plan de prestations de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg – Message n° 34;  
Rapport de la Commission spéciale  
Rapport de la Commission financière  
Représentant du Conseil communal: M. Thierry Steiert, Syndic
5. Transformation du bâtiment des Arcades – Message n° 35;  
Rapport de la Commission financière  
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures  
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
6. Bilan de mi-législature 2016 - 2021 - Rapport;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 50 de Mmes et MM. Marine Jordan, Geneviève Liaudat, Immaculée Mosoba, Martin Kuhn et Simon Zurich (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de soutenir financièrement les ludothèques de la ville, au même titre que les bibliothèques;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 56 de MM. Pierre Marchioni et Pascal Wicht (UDC) lui demandant d'étudier la possibilité de supprimer l'huile de palme et ses produits dérivés dans les cuisines, restaurants et autres institutions liés à la Ville;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 57 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen (PS), Fabienne Menétray (Verts), Gisela Kilde (PDC/PVL) et Matthieu Loup (PS) lui demandant d'étudier l'ampleur du harcèlement de rue en ville de Fribourg et de proposer des mesures pour y remédier;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 59 de MM. Simon Zurich (PS), Christophe Bettin (PLR) et Matthieu Loup (PS) lui demandant un rapport sur les projets qu'il entend soumettre à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour des accueils extrafamiliaux adaptés aux familles;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 81 de M. Raphaël Fessler (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la mise en place d'un guichet unique pour simplifier les demandes d'autorisations pour les manifestations;
12. Décision quant à la transmission:
  - des propositions
    - n° 9 de Mme et MM. Gisela Kilde, Simon Murith (PDC/PVL), David Krienbühl (PLR) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal une réduction du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques à 0.800;

- n° 10 de Mme et MM. Gisela Kilde, Simon Murith (PDC/PVL), David Krienbühl (PLR) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal une réduction du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes morales à 0.800;
  - du postulat
    - n° 98 de MM. Pascal Wicht (UDC) et Raphaël Fessler (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de construire un monument commémoratif durable relatif au bicentenaire de la fondation de Nova Friburgo, au Brésil;
13. Réponses aux questions:
- n° 110 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) relative à l'intérêt de la Ville de Fribourg à contribuer à la pérennisation de la valorisation de ses enceintes, de ses tours et fortifications médiévales;
  - n° 112 de M. Oliver Collaud (Verts) relative aux projets d'habitat et de logement sur le site de blueFACTORY;
14. Divers.

---

## 1. Communications du Président

### Le Président.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- B. Je vous informe qu'en date du 11 janvier 2019, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a approuvé le règlement du Conseil général du 18 septembre 2018, lequel est en vigueur depuis le 11 janvier 2019. Le Bureau du Conseil général a pour charge, dans un délai de six mois, de soumettre au Service des communes un projet de règlement intégrant des modifications formelles, lequel sera, selon les usages, également soumis au Préfet de la Sarine pour préavis. Je vous rappelle que ce document est disponible sur le site Internet de la Ville, plus précisément sur la page du Conseil général, rubrique "Messages et rapports". Ce nouveau règlement intègre la proposition n° 3 fixant le nombre de signatures requis pour le dépôt d'un référendum facultatif contre une décision du Conseil général à 5% des citoyens actifs. Comme la version approuvée n'a pas reçu de remarques sur le fond et que les modifications peuvent être considérées comme relevant d'un travail de chancellerie, le projet de règlement définitif ne devrait pas être soumis une nouvelle fois au vote du Conseil général, à moins que le Bureau en décide autrement lors de sa prochaine séance.
- C. Je vous informe qu'en date du 23 janvier 2019 et conformément à l'article 29 du RCG du 18 septembre 2018, le Bureau du Conseil général a décidé de créer une Commission spéciale de 11 membres au sujet du règlement sur les accueils extrascolaires de la Ville de Fribourg. La composition de celle-ci est la suivante:
- Président: M. Claude Richard

- Membres: Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Jean-Frédéric Python, Bernard Dupré, Fabienne Menétrey, Immaculée Mosoba, Simon Zurich, Marine Jordan, Martin Kuhn, David Aebischer et Raphaël Casazza.

Je prie les membres de cette Commission spéciale d'approcher Mme la Vice-Syndique lors de la pause pour fixer les dates de ces séances de Commission spéciale.

- D. En matière de règlements scolaires de l'école primaire et des écoles du Cycle d'orientation de la Ville de Fribourg, dans le cadre du recours interjeté au Tribunal cantonal par MM. Simon Murith, Bernhard Altermatt, Jean-Pierre Wolhauser, David Krienbühl, Christophe Giller et Pascal Wicht contre la décision rendue le 22 novembre 2018 par le Préfet de la Sarine, ainsi que de la requête de l'effet suspensif contenue dans cet acte, le Bureau du Conseil général a déposé les observations suivantes:
- Les décisions du Conseil général arrêtées le 30 mai 2018 adoptant le règlement scolaire de l'école primaire de la Ville de Fribourg (Message n° 27) et la décision du 30 mai 2018 du Conseil général de la Ville de Fribourg adoptant le règlement scolaire des écoles du Cycle d'orientation de la Ville de Fribourg (Messages n° 28) sont valides car sans vices de forme.
  - Quant à la requête de restitution de l'effet suspensif, le Bureau du Conseil général décide de s'en remettre aux instances judiciaires compétentes. Il n'a pas d'observations à formuler à ce sujet.
- E. J'ai le plaisir de vous annoncer la naissance, le 12 janvier 2019, de Louis, fils de notre collègue Philippe Vorlet. Je lui souhaite, ainsi qu'à sa famille, le plus grand bonheur. (Applaudissements).
- F. Il ressort de notre règlement que seuls les médias ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la tribune du public. Ils sont autorisés à effectuer des prises de son ou d'images et à retransmettre, soit en direct, soit en différé, les délibérations du Conseil général dans leur intégralité ou partiellement. Toute autre prise de son ou d'images, par des personnes privées ou des membres du Conseil général, doit être autorisée par le Conseil général et préalablement annoncée.
- Je vous rappelle également que notre règlement nous incite à avoir des débats harmonieux. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'Assemblée ou au Président et d'éviter toute prise à partie personnelle.
- G. Nous prendrons une pause à 21.00 heures. La séance de ce soir se terminera à 22.30 heures et nous tiendrons donc une séance de levée demain.
-

## **2. Approbation des procès-verbaux n° 20a et b de la séance du Conseil général des 18 et 19 décembre 2018**

**Le Président.** Lesdits procès-verbaux n'appellent pas d'observations et sont approuvés avec remerciements à leur rédacteur, ainsi qu'à ses collaboratrices.

---

## **3. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'Agglomération en remplacement de M. Philippe Vorlet, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2019**

**Le Président.** Je rappelle que le Conseil d'agglomération est un organe de l'Agglo. Contrairement aux commissions permanentes du Conseil général, il n'y a aucune obligation à ce que les Président-e-s des partis ou groupes présentent au Bureau, par écrit, leurs propositions de candidat-e-s.

Conformément à l'article 49 de notre règlement, je décide de limiter le temps de parole à deux minutes pour ce point de l'ordre du jour.

### Discussion

**Vonlanthen Marc (PS).** Le groupe socialiste aimerait présenter, au siège laissé vacant, M. Stéphane Cudré-Mauroux qui a rejoint le Conseil général l'automne dernier. S. Cudré-Mauroux est économiste politique de formation. Il a travaillé et travaille encore comme enseignant en droit et en économie et est également en poste à la Direction des finances de l'Etat de Fribourg. Il est également père de deux enfants et nous en sommes convaincus il occupera de la meilleure des façons le siège laissé vacant. Merci de soutenir sa candidature.

**Rugo Claudio (PA).** Le bal des Commissions reprend avec son jeu de chaises musicales. Aujourd'hui, le poste de représentant de la Ville au Conseil d'Agglomération. Dans le journal "1700", on aime narquer les diverses tentatives de postulation du Président du Parti des Artistes. Et pourtant ce n'est pas moi qui abandonne les mandats politiques, mais bel et bien les personnes que vous, Chefs de groupe, recommandez et recommandez encore. Je vous rappelle la Loi sur les communes du 25 septembre 1980 (RSF 140.1):

Article 46 Décisions-Elections

<sup>2</sup> Lors des élections, il est équitablement tenu compte des partis ou groupes représentés au Conseil général.

M. le Président, nous sommes 80 Conseillers généraux dont presque la moitié n'ont pas été élus par le peuple mais comme des viennent-ensuite.

Dans l'article 46, alinéa2, il n'est pas formulé comme vous l'interprétez:

<sup>2</sup> Lors des élections, il est exclusivement tenu compte des groupes.

Pour rappel, il y a entre 160 et 200 postes à repourvoir dans les Commissions de la Ville et ses diverses représentations.

Membres de l'UDC, vous avez raison quand vous voulez épargner les deniers publics et je vous signale qu'à 30'000 francs la séance, "ça cube". Votre obstination, et la mienne aussi, coûtent. Je laisse le soin de faire le calcul au perspicace Conseiller général M. Joël Gapany malheureusement pas là ce soir.

Sur quoi, moi, Claudio Rugo, qui n'ai pas encore eu une Commission, pourtant j'ai été élu en février 2016, ...

**Le Président.** M. C. Rugo, les deux minutes sont écoulées. Est-ce que vous présentez votre candidature?

**Rugo Claudio (PA).** Je termine la phrase. ... représentant du peuple et Président du Parti des Artistes me présente à cette élection.

**Le Président.** Je constate que le nombre de candidat est supérieur au nombre de poste à pourvoir. Les candidats sont MM. Stéphane Cudré-Mauroux et Claudio Rugo.

Je rappelle que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, si les élections ont lieu au scrutin de liste, la majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

#### Vote

Bulletins délivrés	77
Bulletins rentrés	77
Bulletins nuls	3
Bulletins blancs	2
Bulletins valables	72
Majorité absolue	37

Est élu M. Cudré-Mauroux avec 66 voix. Je le félicite pour son élection. (Applaudissements)

A obtenu des voix: M. Claudio Rugo (6).

#### **4. Baisse de taux technique et changement de plan de prestations de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg – Message n° 34**

##### Rapport de la Commission spéciale

**Moussa Elias, Président de la Commission spéciale.** Lors de sa séance du 28 janvier 2019, la Commission spéciale a très attentivement examiné le Message no 34 relatif à la baisse du taux technique et au changement de plan de prestations de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF), conformément au mandat qu'elle a reçu de la part du Bureau de notre Conseil.

Nous remercions le représentant du Conseil communal, soit M. le Syndic, ainsi que le Président du Comité de la CPPVF, M. Fragnière, l'Administrateur de la CPPVF, M. Dousse, et l'Actuaire de la CPPVF, M. Riesen, qui ont assisté à notre séance et qui ont apporté des précisions importantes au Message et des réponses précieuses aux différentes questions des membres de la Commission.

Et des précisions et réponses, il y avait à apporter. En effet, la Commission spéciale était bien consciente que le sujet relatif à la baisse du taux technique et du changement de plan de prestations est un sujet complexe. Et, sur un plan formel, notre Commission a estimé que le Message peinait à synthétiser et simplifier ce sujet complexe d'une manière à ce que nous, conseillers/lères généraux municipaux, eussions été en mesure de saisir rapidement et facilement l'entier des enjeux.

Toutefois, et comme déjà mentionné en introduction, la séance de la Commission spéciale a justement permis d'apporter bon nombre de réponses aux questionnements de ses membres.

Au-delà de l'aspect formel du Message, la Commission spéciale s'est penchée de manière approfondie sur les questions de l'abaissement du taux technique et du changement de plan de prestations. Etant donné que la Commission financière était également saisie de ce Message, que ladite Commission dispose d'une connaissance plus précise de la situation financière de la Ville et afin d'éviter les doublons, la Commission spéciale n'a pas examiné l'implication des différentes opérations prévues selon le Message n° 34 sur les finances de la Ville, comme par exemple, le montant prévu pour les mesures compensatoires selon le deuxième arrêté; ce travail étant plutôt de la compétence de la Commission financière.

Interpellée par le syndicat SSP qui souhaitait notamment rencontrer la Commission spéciale, cette dernière a décidé, après débat, de renoncer à une telle rencontre, émettant de forts doutes sur la compétence qu'elle avait pour procéder à une telle rencontre hors présence d'un représentant du Conseil communal au vu des dispositions topiques du règlement du Conseil général et estimant également qu'il ne lui appartenait pas d'interférer dans les éventuelles négociations entre les associations du personnel communal et le Comité de la CPPVF, respectivement le Conseil communal.

Les débats au sein de la Commission spéciale étaient sereins et nullement empruntés par la polémique malsaine des dernières semaines. Ses travaux étaient guidés par la volonté d'éviter que la CPPVF se retrouve à nouveau dans une situation d'assainissement comme en 2004 avec un taux de couverture de près de 36%, et de s'assurer qu'elle puisse non seulement offrir des rentes décentes aux employés de la Ville, mais également aux futures collaboratrices et collaborateurs de la Ville.

Les membres de la Commission spéciale ont pleinement mesuré que derrière tous les chiffres contenus dans ce Message, il y a des hommes et des femmes, des collaboratrices et des collaborateurs qui

s'impliquent de manière remarquable pour notre Ville et auxquels on demande un grand sacrifice. La médiane concernant les pertes des rentes mensuelles se situe à 240,00 francs. Cela veut dire que la moitié des employés perd plus que ces 240,00 francs et la moitié perd moins.

Notre Commission était également consciente que les membres du Comité de la CPPVF qui ont élaboré durant deux ans la proposition qui nous est soumise ce soir portent une responsabilité très lourde, vu que selon l'article 52 LPP, ils répondent personnellement d'un dommage à la Caisse causé intentionnellement ou par négligence. Etant précisé que selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, la responsabilité est déjà engagée par une négligence légère.

La Commission a aussi bien pris note du fait que ce Comité de la Caisse était un organe paritaire et que les quatre représentants du personnel ont démocratiquement été élus lors d'une assemblée du personnel, après un large appel à participation auprès de l'entier du personnel de la Ville. Tout comme du fait qu'après présentation du premier projet du Message à la Commission paritaire de la CPPVF, et suite notamment aux remarques émises par le syndicat SSP, le Comité de la Caisse a amélioré le projet en y incluant nouvellement les mesures compensatoires qui nous sont soumises ce soir.

Notre Commission n'a également pas oublié qu'en 2014, le Conseil général a voté plusieurs éléments qui ont permis à la CPPVF d'avoir un taux de couverture de 76% à la fin 2017. Parmi ces mesures figuraient notamment:

- l'abaissement du taux technique de 4,5% à 3,5%;
- un apport financier en la forme d'un prêt aux employeurs de 57 millions de francs, dont 47 millions de francs pour la Ville, avec un taux d'intérêt de 4,25%, ce qui génère jusqu'en 2052 des charges supplémentaires de 2,5 millions de francs, respectivement des charges supplémentaires nettes de 1,2 million de francs, montant qui diminue au fil du temps;
- une hausse de la part de cotisation des employés de 1 point et une diminution de celles des employeurs de 4,5 points.

En d'autres termes, il y a cinq ans, les conditions de retraites des employés de la Ville ont déjà été modifiées, mais le pire a pu être évité grâce à un apport financier très substantiel de la part de la Ville.

Le présent projet nous propose d'abaisser encore davantage le taux d'intérêt technique, de 3,5% à 2,75%. Pour rappel, le taux technique correspond au taux de rentabilité moyen que la Caisse de prévoyance espère réaliser à long terme. Ce taux est directement lié aux conditions des marchés financiers. Plus il est élevé, plus le besoin de rentabilité est important.

L'abaissement à "seulement" 2,75% s'explique par le prêt aux employeurs de 57 millions de francs, respectivement 47 millions de francs, comme mentionné avant, pour la Ville et qui garantit à la Caisse une rémunération de 4,25% jusqu'en 2052. Grâce à ce prêt décidé en 2014 par notre Conseil, la CPPVF a une espérance de performance supérieure à l'espérance de performance de la moyenne des caisses de pension.

En effet, selon l'étude 2018 sur les caisses de pension en Suisse de Swisscanto, le taux d'intérêt technique s'élève en moyenne à 1,98% pour les caisses privées et à 2,35% pour les caisses publiques. Se-



Lon l'analyse des résultats 2017 des caisses de pension publiques romandes de la caisse Retraites populaires (caisse vaudoise), le taux d'intérêt technique moyen des caisses analysées s'était établi à 2,67% à fin 2017, étant précisé que plusieurs caisses publiques romandes planchent actuellement sur une révision, visant à l'abaissement du taux technique à 2,25% ou même à 2%.

Vous l'aurez compris, au vu de cette situation, l'abaissement du taux technique de 3,5% à 2,75% n'a pas été contesté par la Commission spéciale. Ne pas abaisser ce taux technique, qui même avec l'abaissement à 2,75% reste élevé en comparaison avec les autres taux pratiqués, conduirait à un taux de couverture de la Caisse de 44% en 2052, au lieu du minimum légal prévu de 80% imposé par le droit fédéral. Chaque année supplémentaire avec un taux technique à 3,5%, soit le taux actuel, et sans changement de primauté conduirait à un effort de financement plus conséquent le jour J, respectivement à des baisses de prestations encore plus importantes.

Le deuxième grand volet de ce Message ayant une implication directe sur l'expectative des rentes, le changement de primauté des prestations à la primauté des cotisations, n'a également pas été contesté en Commission spéciale.

D'ailleurs, selon la statistique 2016 de l'OFS, 17% des caisses de pension publiques suisses étaient en primauté des prestations. Concernant les effectifs, il n'y a plus que 27% du total des assurés des caisses publiques en primauté des prestations. Dans le domaine privé, seuls 2,5% des institutions de prévoyance sont encore en primauté des prestations et 2,8% des assurés.

A l'instar du Comité de la CPPVF et du Conseil communal, la Commission spéciale a fait le constat que la situation démographique, respectivement la longévité, ainsi que les conditions financières et actuarielles ne nous permettent tout simplement plus de maintenir le système de primauté des prestations.

Pour la Commission spéciale, il était également important de savoir qu'avec le présent changement du plan de prévoyance, le patrimoine accumulé à ce jour par les employés de la Ville n'était pas touché. Ce qui sera modifié, c'est le montant de la rente espérée. La modification de la primauté impacte directement sur ce montant, mais il faut aussi savoir que le parcours personnel de chaque assuré modifie cette rente espérée. Un divorce, un changement d'employeur ou un retrait du 2<sup>ème</sup> pilier pour éventuellement l'achat ou l'acquisition d'un bien immobilier, et le montant de la rente se verra fortement influencé. Tout comme l'éventuel fusion du Grand Fribourg, question qui a également été abordée par notre Commission.

Pour la Commission spéciale, l'abaissement du taux technique et le changement de primauté permettra certes de pérenniser la CPPVF, mais demande un effort considérable de la part des employés avec une baisse de l'expectative de rente. La Commission n'a dès lors également pas remis en question que malgré l'effort considérable déjà effectué en 2014 par les employeurs, ces derniers, et, avant tout, la Ville, devaient également fournir un effort supplémentaire dans le présent projet.

L'augmentation de quatre points de la cotisation des employeurs qui entrainera une charge supplémentaire annuelle de 1,2 million de francs pour la Ville n'a pas été contestée, malgré le fait que l'abaissement de la cotisation de l'employeur en 2014 de 4,5 points avait justement été opéré en contrepartie du prêt de 47 millions de francs.

Les mesures compensatoires et transitoires n'ont également pas été contestées, tout comme le fait de ne pas obliger les employés à augmenter, comme cela a été le cas en 2014, leur propre cotisation, mais de leur donner la possibilité de le faire s'ils le souhaitent.

A cet égard, la Commission spéciale s'est particulièrement soucieuse du sort des personnes qui se situent dans la tranche d'âge la plus touchée par la baisse de l'expectative de rente et qui ne touchent qu'un petit salaire. Toutefois, la Commission spéciale a également dû se rendre à l'évidence que le système du 2<sup>ème</sup> pilier n'est pas solidaire, mais proportionnel, et que, du coup, une éventuelle amélioration de la situation financière du personnel de la Ville ne devait pas forcément s'opérer dans le cadre du présent Message, mais, le cas échéant, dans le cadre de la révision du règlement du personnel qui sera soumise à notre Conseil prochainement.

#### Rapport de la Commission financière

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** Je ne reviendrai pas sur le détail des opérations menées par la Caisse, ceci étant suffisamment bien expliqué dans le Message qui nous est transmis par le Conseil communal, d'une part et dans le rapport de la Commission spéciale, d'autre part.

Comme indiqué, la Commission financière s'est penchée essentiellement sur les conséquences financières contenues dans ce projet. Elle a ainsi examiné ce Message et ces deux arrêtés en séance du 4 février passé. Nous remercions ici le Syndic et Vice-Président du Comité de la Caisse de prévoyance, ainsi que son Administrateur, M. André Dousse, mais également le Chef du Service des finances, M. Laurent Simon-Vermot, pour les renseignements qui nous ont été fournis à cette occasion.

Sans intervention sur le plan de prévoyance de la Caisse, si on laissait tout aller comme aujourd'hui, le taux de couverture de notre Caisse serait de 44% en 2052 au lieu des 80% exigés par la loi. Sans aucun changement, nous ne respecterions donc pas le chemin de capitalisation qui nous est imposé. Nous devons donc agir en conséquence.

Pour notre Commune, le projet présenté par le Comité de la Caisse prévoit donc une charge pérenne supplémentaire chaque année au travers de l'augmentation de la cotisation employeur de quatre points, qui se monte à 1,19 million de francs. De plus, nous avons à décider ce soir de l'octroi d'un montant supplémentaire unique de 8,3 millions de francs pour le financement de mesures complémentaires d'accompagnement, venant s'ajouter aux mesures transitoires rendues obligatoires par le droit fédéral, à charge, elles, de la Caisse.

Sur ce montant de 8,3 millions de francs, il convient de clarifier le point suivant. Ce montant devra être payé par la Commune le jour de l'entrée en vigueur de l'arrêté en question, même si la Caisse ne dépense pas immédiatement les différents montants permettant de financer les mesures compensatoires prévues pour les employés concernés. Les dépenses de la Caisse interviendront uniquement au moment des différents départs à la retraite. En revanche, la dépense de la Ville interviendra début 2020 déjà. En effet, la Caisse doit obligatoirement disposer dans ses comptes des sommes garantissant les différents engagements qu'elle prend.

En pratique, les incidences financières de ce Message ne figurent pas au Plan financier qui nous a récemment été remis, si ce n'est sous l'angle d'un risque financier fort pour la commune.

Par conséquent, devront être ajoutés aux charges annuelles, les 1,19 million de francs de cotisations supplémentaires de l'employeur.

Pour ce qui est du montant nécessaire au financement des mesures compensatoires, qui sera versé début 2020, le Chef du Service des finances, a indiqué que deux possibilités ont été envisagées.

L'une est d'utiliser notamment la provision faite au Budget 2018 pour PF17, de 5,5 millions de francs, et qui ne sera finalement pas utilisée, car non nécessaire, ainsi qu'un éventuel solde positif aux comptes de fonctionnement 2018; cette façon de procéder ne pourra toutefois se confirmer qu'une fois les comptes 2018 bouclés.

Si cela ne devait pas être possible, la Commune financerait ce montant par l'emprunt, par une dépense dans les comptes de fonctionnement 2019, si c'était possible, ou encore par une inscription du montant au budget 2020.

La Commission a été informée du coût supplémentaire qu'impliquerait une limitation de la baisse des rentes à des pourcentages fixes, et non seulement des médianes comme le présente le projet du Comité; il faut ici comprendre une perte maximale de x% et non une perte de x% en moyenne, avec également des pertes supérieures à x%.

Aussi, une limitation des pertes d'expectatives à un maximum de 5% coûterait 12,2 millions de francs supplémentaires, en plus des 8,3 millions de francs prévus comme mesure compensatoire. Une limitation à 10% de pertes coûterait 5,7 millions de francs supplémentaires et enfin, à 15% à 900'000 francs supplémentaires. Ces trois montants doivent être compris également comme une dépense unique.

A ce stade, il est essentiel de rappeler toutefois que les baisses de rentes ne proviennent pas uniquement d'une décision de la Caisse, mais bien du parcours de vie de chacun. En divorçant, en changeant de travail ou d'employeur, comme cela vous a déjà été dit, ou en sortant une part de capital pour l'achat d'un domicile, l'expectative de rentes change de manière importante sans que la Caisse n'y soit pour rien.

Sur la question du délai pour le changement de plan de prévoyance, il nous a été confirmé qu'il n'y a pas de contrainte légale à faire entrer le projet en vigueur le 1er janvier 2020. En revanche, l'expert LPP de la Caisse a déjà demandé au Comité de baisser le taux d'intérêt technique depuis 2013, donc depuis cinq ans. Chaque année de report fait que le financement de la Caisse est basé sur les anciennes règles de calcul, ce qui le pèjore chaque fois un peu plus.

Or, rappelons que les rentiers doivent être couverts à 100% en tout temps. Aussi, si la Caisse fait face à une insuffisance de financement, c'est uniquement au détriment des affiliés actifs – donc des futurs rentiers. Aussi, sous prétexte de vouloir améliorer la situation des actifs, on la pèjorerait sur un plus long terme dans la mesure où le manco en terme de financement à régulariser serait d'autant plus grand au jour du changement de plan de prévoyance.

Précisons en effet ici que, si l'on se rappelle des comptes 2017 de la Caisse, on se souvient aussi de son degré de couverture, au 31 décembre 2017, de 76,1, notamment en raison d'une année 2017 particulièrement bonne dans les marchés boursiers. Selon les informations qui ont été fournies en séance, ce degré sera certainement inférieur en 2018.

La Commission financière constate donc que la Commune fait un effort financier important dans cet exercice, notamment pour garantir au mieux une répartition équitable des coûts entre les employeurs et employés. En effet, les 1,19 million de francs de cotisations supplémentaires par année, si on les cumule jusqu'à la fin de la planification en 2052, représentent 38 millions de francs. Et le montant que la Commune paie aujourd'hui déjà pour la Caisse, hormis les cotisations employeurs, se monte à 3,57 millions de francs par année; à futur, ce sera donc 4,76 millions de francs par année.

Cette répartition (employés/employeurs) a été en partie accentuée à la suite de la présentation d'un premier projet à la Commission paritaire en juin 2018. L'on nous a indiqué que plusieurs modélisations de la répartition des efforts avaient été faites. La Commission fait part de son regret de ne pas avoir vu certains de ces modèles, ni en particulier le premier projet présenté à la Commission paritaire. Il aurait été souhaitable que celui-ci soit présenté dans le projet de Message, notamment pour permettre de voir l'évolution en faveur du personnel.

Enfin, même si cela ne ressort pas du domaine de la Caisse de prévoyance, M. le Syndic nous a garanti que le système des ponts AVS sera toujours possible, et cela dès 60 ans. Mais c'est une prestation de l'employeur et non de la Caisse.

Sur la possibilité de cotisation plus importante, selon décision individuelle des collaborateurs, on relève que ce paiement supplémentaire va directement dans le propre avoir de vieillesse de la personne concernée et augmente ainsi son avoir de libre passage.

Sur les montants indiqués dans le Message comme étant à la charge de la Caisse, on relève qu'aux 4,55 millions de francs nécessaires à financer les mesures transitoires (obligatoires selon le droit fédéral) s'ajoutent 4,8 millions de francs qui représentent l'effort financier que doit faire la Caisse pour garantir les rentes des actuels rentiers. En effet, en baissant le taux technique, il y a d'office une augmentation des engagements, en particulier pour les rentiers, dans la mesure où, je le répète, leurs rentes ne peuvent pas être modifiées respectivement baissées.

Evidemment, la Commission est consciente que, comme toutes les caisses de prévoyance, la CPPVF n'est pas à l'abri d'un crash boursier qui impliquerait évidemment que les employeurs devraient passer à nouveau à la caisse. On relève toutefois que dans une telle situation, la CPPVF serait bien mieux lotie que d'autres avec le prêt aux employeurs de 56,8 millions de francs et son intérêt garanti à 4,25%.

On rappelle enfin que le montant des prestations de libre passage de chaque assuré est acquis à chacun. Il n'y a pas de baisse sur ces libres passages, il n'y a des baisses que sur les expectatives de rentes futures.

C'est sur la base de ces discussions que la Commission financière a préavisé favorablement à 10 voix pour et une abstention la modification des statuts de la Caisse, à savoir le premier projet d'arrêté. Elle a également préavisé favorablement par 9 voix pour et 2 absentions l'engagement d'un montant de 8,3 millions de francs pour financer les mesures compensatoires.

**Steiert Thierry, Syndic.** Le Conseil communal vous présente aujourd'hui le Message n° 34 relatif à la baisse du taux technique et au changement de plan de prestations de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Les décisions que le Conseil général est invité à prendre sont liées

aux conséquences de ces changements, qui relèvent pour leur part de la compétence de la Caisse elle-même. En tant qu'organe suprême de la Caisse, le Comité de la Caisse doit en effet prendre les mesures nécessaires pour s'adapter aux réalités des marchés financiers et au phénomène démographique de l'augmentation de la longévité. Comme toute autre institution de prévoyance, la CPPVF a pour mission centrale de garantir les rentes à long terme et d'assurer le financement de ces rentes. Bien que, comparée à d'autres caisses, la CPPVF ait réalisé de bons rendements au cours des dernières années, notamment aussi grâce au prêt aux employeurs qui vient d'être cité par les deux Commissions, ces rendements ne seront bientôt plus suffisants pour stabiliser le degré de couverture.

L'expertise actuarielle présentée en 2013 arrivait déjà au constat que le taux technique était nettement trop élevé avec 3,5%. Pour rappel, le taux technique correspond au taux de rentabilité moyen que la Caisse de prévoyance espère réaliser à long terme en tenant compte d'une marge de sécurité. Ce taux est directement lié aux conditions des marchés financiers. Plus il est élevé, plus le besoin de rentabilité est important. Le niveau du taux technique doit refléter le rendement attendu à long terme de la Caisse. Si ce rendement attendu diminue, il faut alors baisser le taux technique. Toutefois, la baisse du taux technique engendre une augmentation des engagements actuariels, il faut donc que la Caisse ait des moyens financiers suffisants pour opérer cette baisse.

Devant ce constat, le Comité de la CPPVF a entamé dès le début de la présente législature, c'est-à-dire dès le printemps 2016, les travaux en vue de la baisse du taux technique. A l'instar des autres institutions de prévoyance ayant procédé à de telles baisses, le Comité a défini comme principe de base que les coûts de l'opération seraient répartis de manière équitable entre employeurs et employés, en précisant que des mesures transitoires devaient être prises pour atténuer les effets sur les assurés actifs proches de l'âge de la retraite. Pour définir le futur taux technique, on se base sur le taux de référence de la Chambre suisse des experts en caisse de pensions, qui est aujourd'hui fixé à 2%. Les caisses de prévoyance qui procèdent aux adaptations de leur taux technique choisissent normalement le taux de référence ou un taux qui s'en écarte au maximum de 0,25%. Ainsi, la CPPEF baissera son taux prochainement à 2,25% alors que Publica, caisse du personnel de la Confédération, l'a déjà baissé à 2% au 1er janvier 2019 avec les conséquences connues. Si on veut maintenir un taux technique plus élevé que cela, on doit démontrer vis-à-vis de l'autorité de surveillance que la Caisse dispose d'éléments spécifiques lui permettant d'aller au-delà. Et c'est précisément le cas pour la CPPVF, où le taux finalement retenu de 2,75% peut être justifié par le prêt aux employeurs. Pour rappel, lors de cette opération de recapitalisation en 2014, la part de la Ville s'élevait à 46,8 millions de francs, un prêt d'une durée de 38 ans avec un taux d'intérêt de 4,25% amorti par des annuités constantes de 2,5 millions par année jusqu'en 2052. Ce n'est que grâce à ce prêt que la CPPVF peut aujourd'hui renoncer à baisser encore plus son taux technique, évitant ainsi des incidences encore plus importantes.

Parallèlement aux réflexions relatives au taux technique, le Comité de la CPPVF a prévu de changer le plan de prévoyance pour passer du système de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations. Dans le système de la primauté des prestations, les prestations sont fixées d'emblée en fonction d'une base de calcul, alors que dans la primauté des cotisations, ce sont les cotisations qui sont fixées à l'avance, en pourcent du salaire. Ce changement de primauté, la plupart des caisses concernées l'ont déjà effectué au cours des vingt dernières années, de sorte qu'aujourd'hui seul environ 3% des caisses se trouvent encore en primauté des prestations en Suisse. Les précisions relatives aux deux systèmes et au choix opéré sont présentées dans le Message, page 6s, chapitre 3.

Ces opérations – tant la baisse du taux technique que le changement de primauté – ont un coût puisqu'elles impactent le plan de financement de la Caisse. Pour pallier ce manque de financement, on calcule qu'une augmentation de 8 points de cotisation serait nécessaire. Or, le Comité a retenu dans les principes fondamentaux la répartition équitable des efforts entre employeurs et employés. Il a dès lors prévu une augmentation des cotisations employeur de 4 points, alors que du côté des employés, les prestations futures subiront des baisses telles que présentées dans le Message. En outre, des mesures transitoires doivent être prises afin que les catégories d'âge proches de la retraite soient moins préjudiciables. Le Comité a présenté le nouveau plan aux partenaires sociaux au printemps 2018. Suite aux demandes des représentants des employés, qui considéraient les baisses de rentes comme trop importantes, le Comité a retravaillé le plan de prévoyance, de concert avec les employeurs, pour finalement présenter un plan modifié, assorti de mesures compensatoires intégralement prises en charge par ces employeurs. Ces mesures compensatoires permettent d'atténuer l'impact des baisses de rentes pour les catégories d'âge les plus touchées. La différence entre la première mouture, sans mesures compensatoires, et la deuxième version, avec mesures compensatoires, est visualisée sur le tableau en page 15 du Message.

Le coût total des mesures pour les employeurs et la Caisse est visible sur le tableau en page 18. On constate que la Ville de Fribourg contribuera avec un montant de 8,3 millions de francs aux mesures compensatoires alors que les mesures transitoires, supportées par la Caisse elle-même, s'élèvent à 3,76 millions de francs pour ce qui concerne la Ville de Fribourg. L'augmentation des cotisations employeur de 12 à 16% induira quant à elle des coûts supplémentaires pour la Ville de l'ordre de 1,2 million de francs par année, et ce de manière pérenne. La cotisation employeur de la Ville est ainsi portée d'environ 3,6 à près de 4,8 millions de francs par année. Il convient aussi de rappeler ici, cela a déjà été fait par les Présidents des Commissions, que la Ville de Fribourg contribue déjà depuis 2014 à l'assainissement de la Caisse à raison de 2,5 millions de francs par année pour le prêt à l'employeur.

En ce qui concerne l'information aux assurés, le Comité de la CPPVF a organisé à la fin octobre une soirée d'information durant laquelle les changements ont été présentés de manière exhaustive et complète. Les assurés ont été invités à s'adresser à l'administrateur de la Caisse pour connaître leur situation individuelle et le cas échéant, identifier les mesures qu'ils pourront prendre pour compenser du moins partiellement les baisses de rente prévisibles. Des informations ont également été diffusées par le biais du bulletin du personnel, sur le site Intranet de la Ville et en annexe au certificat de prévoyance qui a été envoyé en début d'année.

Adopter un nouveau plan de prévoyance avec de telles incidences, tant pour les employés communaux que pour les employeurs, n'est certainement pas une des tâches les plus agréables. Cela dit, ne rien faire ou opter pour une solution bancaire serait irresponsable et conduirait, à terme, à une péjoration grave de la Caisse de prévoyance, avec des interventions probables de l'autorité de surveillance. Le Comité de la Caisse, composé de manière paritaire avec quatre représentants des employés et quatre représentants des employeurs – je salue d'ailleurs la plupart d'entre eux sur la tribune aujourd'hui – a pris ses responsabilités en élaborant ce projet et en le présentant aux employeurs. Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré pour ce projet complexe. Nous remercions aussi les membres de la Commission spéciale et de la Commission financière qui ont analysé ce projet et qui l'ont approuvé à la quasi-unanimité.

Zusammenfassend lässt sich sagen, dass der neue Vorsorgeplan eine ausgewogene Lösung darstellt, die sich an jene Reformprojekte anlehnt, die in den letzten 20 Jahren in anderen Städten und Kantonen in unserem Land vorgenommen wurden. Auch mit den neuen Massnahmen bleiben die Renten des Stadtpersonals sehr attraktiv.

Adopter le nouveau plan de prévoyance ne signifie pas négliger l'importance et la qualité du travail effectué quotidiennement par le personnel communal, dans l'intérêt de tous les habitants de notre ville. Le Conseil communal est conscient de la valeur de ce travail. La Ville de Fribourg est un employeur responsable, attractif et respectueux de son personnel, et cela ne changera pas avec la refonte du système de prévoyance. La culture d'entreprise consiste à valoriser notre personnel et à le motiver, afin qu'il puisse continuer de s'identifier avec plaisir et fierté à son employeur. Et c'est dans cet esprit que nous souhaitons poursuivre le travail durant toute cette législature avec les employés de la Ville dans un esprit de partenariat véritable.

#### Discussion générale et entrée en matière

##### Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

**Murith Simon** (PDC/PVL). Le groupe PDC/PVL a étudié attentivement et avec recul le Message n° 34 au sujet de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF). Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à la confection de ce Message très clair pour un sujet particulièrement complexe.

Notre groupe regrette la dynamique négative qui entoure le projet de réforme de la CPPVF. Ce projet est nécessaire: augmentation de l'espérance de vie, accroissement du nombre de bénéficiaires, rendements plus faibles pour, espérons-le, plus de sécurité et de durabilité. Autant d'éléments qui nous imposent d'agir au plus vite et d'adapter le taux technique à la réalité d'aujourd'hui. Plus nous attendons, plus les employés seront perdants. Le décalage entre le taux technique actuel et les rendements réels, ainsi que le système de la primauté de prestations, péjorent la situation de la Caisse au détriment des actifs, ainsi que des futurs collaborateurs/trices. Si nous ne faisons rien maintenant, la réforme, inévitable, n'en sera que plus douloureuse plus tard. Le groupe PDC/PVL s'opposera donc à toute demande de renvoi des débats. A chacun de nos groupes de prendre ses responsabilités vis-à-vis des employés, mais aussi de la bonne gestion de notre Commune, des contribuables et des générations futures. La probable demande de renvoi émanant des Verts peut d'ailleurs surprendre de la part d'un parti qui prétend s'engager en faveur d'une gestion durable des ressources et respectueuse des générations. Faites ce que je dis, pas ce que je fais!

Notre groupe regrette d'autant plus la dynamique malsaine entourant la réforme de la CPPVF que ce projet en plus d'être nécessaire est bien pondéré et juste par sa symétrie des sacrifices entre employés de la Ville, d'un côté et citoyens contribuables, de l'autre. Il s'agit de la solution la moins pire pour tous les intérêts en présence, réfléchi pendant plusieurs années et négociée par un Comité paritaire représentant l'employeur la Ville et les employés.

Le groupe PDC/PVL remarque en particulier quatre éléments:

1. Le taux technique à 2,75% reste plus élevé que le taux de référence et de celui qui prévaut dans la majorité des autres administrations. Cela est rendu possible par le prêt aux employeurs

consenti lors de l'assainissement de la Caisse. Si cela offre des rentrées stables, nous le devons aux contribuables dont les efforts doivent être respectés et ne pas devenir vains.

2. Le passage de la primauté des prestations à celui des cotisations pratiqué par l'écrasante majorité des autres administrations publiques est également nécessaire pour maintenir à flot la Caisse. Ce système permettra à la CPPVF de gérer le capital indépendamment de la structure d'âge et du niveau des salaires. Le groupe PDC/PVL soutient donc ce changement, réelle mesure sociale et intergénérationnelle afin d'éviter que les salaires les plus faibles et les générations futures ne soient pénalisés. Le PDC avait d'ailleurs déjà proposé ce changement de régime à l'époque, lors de l'assainissement. Les mesures d'alors étaient suffisantes nous a-t-on répondu et la séance de ce soir nous prouve le contraire. Peut-être aurait-il fallu être plus conséquent pour éviter de nouvelles pilules dures à avaler. Ne répétons pas cette erreur ce soir.
3. Les mesures transitoires de plus de 8 millions de francs permettront d'éviter toute perte de rentes aux plus de 60 ans. Une juste compensation pour un personnel méritant qui a beaucoup donné envers lequel nous sommes redevables et qui par la force de l'âge n'a pas la possibilité d'épargner plus ou d'atteindre une classe salariale plus élevée.
4. L'augmentation des cotisations employeur de quatre points permettra de limiter la baisse de rente pour les personnes entre 35 et 65 ans. Jusqu'à l'année fatidique 2052, cela représente un montant supplémentaire total de plus de 38 millions de francs investi dans les rentes des anciens collaborateurs. N'oublions pas que derrière l'employeur se cache en réalité les contribuables de la Ville de Fribourg. Contribuables qui eux aussi sont étrangers à la baisse des rendements et à l'augmentation de l'espérance de vie, qui pourtant eux aussi en subissent de plein fouet les effets, qui ont fourni des efforts conséquents lors de l'assainissement de la Caisse et qui sont prêts aujourd'hui encore à soutenir le personnel de la commune à hauteur de plus de 45 millions de francs. Si la situation est difficile pour les employés, elle l'est aussi pour les habitants, elle l'est pour tout le monde. Le groupe PDC/PVL s'opposera donc à tout effort supplémentaire à charge des habitants. Il soutiendra unanimement la réforme de la CPPVF telle que proposée et les mesures complémentaires et transitoires qui offrent une répartition des sacrifices la plus équitable possible conformément également au préavis de la Commission spéciale et de la Commission financière.

Pour finir, le groupe PDC/PVL déplore la communication déficiente mise au jour par ceux qui devaient défendre ce projet de réforme nécessaire. La dynamique négative qui en résulte aujourd'hui pouvait être évitée. Certes le projet a été établi par un Comité paritaire et chaque employé devrait avoir pu prendre connaissance des conséquences sur ses propres rentes. Cela n'enlève rien à la légitimité du mécontentement de certains. Qui accepterait sans broncher que l'on touche à sa retraite ? La moindre des choses est alors de discuter et rediscuter, ce que la Commune aurait dû faire davantage après la présentation du projet avec les employés. Même si le dialogue n'allait pas forcément changer l'issue de la réforme, la Commune et son Syndic devaient recevoir les employés mécontents et inquiets, par respect, par compréhension, par humanité. Au lieu de ça, nous avons été les témoins impuissants d'une imperméabilité rugueuse. Ces airs de passage en force qui rappellent les méthodes d'un patronat d'un autre siècle finissent par enlever tout crédit à cette réforme pourtant négociée, nécessaire et équitable.



Rapport du groupe socialiste

**Loup Matthieu (PS).** La réforme d'une caisse de pension c'est beaucoup de chiffres, beaucoup de graphiques, beaucoup de termes techniques à la limite du barbare pour les profanes que la plupart d'entre nous sommes. Cependant, derrière ce jargon et ces pourcentages, ce sont les réalités bien concrètes des situations individuelles d'employés de notre Commune. Quand on parle de pertes de rentes, ce sont les attentes de personnes bien déterminées qui diminuent d'une manière tout aussi déterminée. A cet égard, le groupe socialiste est conscient de l'effort qui est demandé aux employés de la Ville et partage de manière solidaire leurs craintes et préoccupations légitimes, craintes et préoccupations qui figurent par ailleurs de manière générale au centre de notre réflexion politique.

Le groupe socialiste poursuivra son engagement politique en faveur de conditions de travail favorables aux employés de la Ville. Nous continuerons en tant que groupe politique et comme par le passé à user de toutes nos possibilités d'action pour obtenir des avancées en ce domaine, notamment sur les questions d'égalité des chances, de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et de conditions salariales avantageuses. Les grandes lignes techniques de la réforme qui nous est proposée sont quasiment incontestées. Le changement de primauté et la baisse du taux technique sont dictés par une évolution de paramètres que nous ne maîtrisons pas. J'entends par là l'augmentation de l'espérance de vie, les résultats des marchés financiers sensiblement plus bas que par le passé et, finalement, la LPP elle-même dont nul besoin est de préciser qu'elle n'a pas vraiment la cote à gauche. Ces décisions relèvent toutefois du Comité de la Caisse comme cela nous a été clairement exposé. Les deux Messages sur lesquels le Conseil général doit se prononcer portent d'une part sur le niveau de cotisation de l'employeur (arrêté n° 1) et d'autre part sur le montant que le Conseil communal est autorisé à engager pour les mesures compensatoires concernant le personnel de la Ville de Fribourg et assuré auprès de la CPPVF (arrêté n° 2). Dans ces circonstances, estimant que les paramètres fondamentaux de la réforme sont admissibles et qu'ils tiennent compte des réalités actuelles pour garantir la pérennité de la Caisse de pension, le groupe socialiste acceptera dans sa majorité l'entrée en matière sur ce Message. Il considère également que l'élaboration du projet s'est faite de manière conforme aux exigences de la parité avec une participation bien réelle des employés par l'intermédiaire de leurs représentants élus.

Majorité. Car oui, chères et chers collègues, vous avez pu lire comme moi dans la presse des termes très forts tels que "déchirés" ou "malaise". Oui, le débat autour de la réforme de la CPPVF a été nourri et passionné au sein du groupe. Oui, dans le groupe socialiste du Conseil général, fort de sa trentaine de membres, différentes perspectives et opinions existent. Et sur un sujet aussi crucial et sensible que la réforme d'une caisse de pension, ils se sont exprimés de manière qui diverge sur certains points. Certaines personnes estiment que le Message doit être renvoyé pour qu'une nouvelle solution soit élaborée. D'autres considèrent que le projet est admissible dans les paramètres qu'il pose et entendent agir par le biais d'un amendement pour l'améliorer sans qu'un renvoi ne soit nécessaire. Ces différentes opinions sont une chance et je m'inquiéterais si elles venaient à disparaître un jour. Ce d'autant plus que s'il y a un point sur lequel elles ne diffèrent pas, c'est sur l'importance cruciale d'offrir de bonnes conditions de travail aux employés de la collectivité.

Le noeud de cette réforme, c'est finalement la manière d'accompagner et d'atténuer les efforts importants qu'elle demande aux employés. En l'état, et M. le Syndic vient de nous l'expliquer, le projet comporte plusieurs mesures. D'une part, les mesures transitoires qui permettent de soutenir les employés proches de l'âge de la retraite pour qui les possibilités de corriger leur situation personnelle

sont maigres. Celles-ci sont à la charge de la Caisse. D'autre part, et suite aux discussions dans les organes paritaires lors de l'élaboration du projet, des mesures compensatoires ont été introduites pour atténuer les pertes de rente de la tranche d'âge la plus touchée, à savoir, les assurés de plus de 45 ans. Elles sont la conséquence directe de l'intervention des représentants des employés dans les négociations, notamment dans le cadre de la Commission paritaire. Le groupe socialiste salue la mise en œuvre de ces mesures mais estime que la Ville en tant qu'employeur, peut et doit faire plus dans le cadre de la réforme qui nous est présentée. Car, en effet, comme indiqué en préambule, derrière les chiffres et les seuils il y a des réalités bien concrètes. Le groupe socialiste estime que la Ville, en tant qu'employeur, peut et doit faire un pas supplémentaire pour parvenir à une symétrie des sacrifices qui tienne également compte des capacités nécessairement différentes entre les employés et l'employeur. A cet égard, le groupe socialiste considère qu'une attention particulière doit être portée aux petites rentes; là où les conséquences d'une baisse sont particulièrement importantes pour les personnes qui les subissent et aux baisses particulièrement importantes de manière générale. Le rapporteur de la Commission spéciale nous l'a rappelé, la médiane des baisses se situe à environ 240 francs par mois. Fort de ces constats, le groupe socialiste proposera dans le cadre de l'examen de détail un amendement visant à permettre l'engagement d'un montant supplémentaire à cette fin. Ce montant supplémentaire, nous estimons que la Ville de Fribourg a les moyens de le couvrir. Le coût de l'amendement tel qu'il sera proposé, dès lors qu'il est unique, permet de tirer profit de la bonne situation financière actuelle de la Ville pour améliorer sensiblement les compensations accompagnant la réforme proposée de la Caisse de pension et ceci sans influencer durablement les charges communales. La Ville de Fribourg, dont on est en droit d'attendre qu'elle se comporte comme un employeur modèle, ferait ainsi un usage raisonnable des moyens à sa disposition. La qualité de vie élevée dans notre commune que l'on aspire à maintenir dépend également des prestations qu'elle offre à sa population et ainsi, directement, des conditions de travail de ses employés. Les travaux à venir sur le règlement du personnel de la ville de Fribourg seront l'occasion de progresser encore sur ces différents points.

Le groupe socialiste vous recommande ainsi dans sa majorité d'accepter l'entrée en matière sur ce Message et vous proposera comme annoncé un amendement pour renforcer ce projet durant la discussion de détail.

#### Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

**Marchioni Pierre** (UDC). Oui, Mmes et MM., nous comprenons le malaise, l'incompréhension et la grogne des collaborateurs/trices de la Commune de Fribourg. Nous ne comprenons, par contre, pas le comportement de certains responsables syndicalistes qui semblent totalement ignorants des mécanismes financiers dont dépendent les caisses de pensions. Par des promesses nébuleuses et irréalistes, ils déstabilisent et trompent les affiliés de la Caisse de prévoyance. Ces comportements pourraient être comparés à du populisme de bas étage qui peut évidemment faire gagner quelques voix mais n'amène aucune solution.

Dès lors, jeter la pierre à l'actuel Conseil communal est faire preuve de malhonnêteté. Il a hérité d'une caisse de prévoyance qui, depuis longtemps ne répond plus aux exigences du marché. Il a au moins le courage de s'acquitter d'une tâche que ses prédécesseurs ont eu la lâcheté de lui léguer!

Il vaut la peine, de temps à autres, de se pencher sur le passé pour mieux comprendre la situation du présent et une répartition des responsabilités s'impose. C'est la raison pour laquelle le groupe UDC a

consacré de longues heures à l'analyse de ce cas. Avant de conclure, nous vous proposons un bref rappel des événements financiers marquant le parcours récent de la Caisse de prévoyance:

2005: Première recapitalisation de la Caisse de prévoyance

Valeur totale de l'intervention: 30,6 millions de francs dont 12 millions de francs par transfert de propriété d'immeubles à Sémiramis.

La part de l'employeur Ville de Fribourg était de 26,2 millions de francs.

En fait, comptant les entités dépendant de la commune, le prix payé s'élève effectivement à 30,6 millions de francs.

C'est là que commence le chemin de croix.

A titre de rappel, c'était la fin de la glorieuse époque où la large majorité PDC et radicale se contentait du laisser-faire en se limitant à administrer la Caisse de prévoyance ou, pire encore, à l'utiliser comme "fourre-tout" pour cas sociaux ou pour récompenser selon certaines sources très autorisées, par des rentes à vie surfaites, la loyauté de certains commis communaux. Et il est probable que la Caisse paye encore aujourd'hui le prix de ces dérives!

C'est à ce moment-là également que sont tombées, et cela année après année depuis lors, les mises en garde résultant des analyses du groupe UDC. Nous avons averti, lors de cette première recapitalisation déjà, que les mesures prises n'étaient en aucun cas suffisantes.

Mais vous connaissez tous les appels du prophète dans le désert! Ils furent ignorés, de la Gauche réunie évidemment, mais également de ceux-là mêmes qui auraient dû les soutenir.

A ceux qui doutent de ces précisions, je conseille vivement la lecture des procès-verbaux idoines!

2014: Deuxième recapitalisation de la Caisse de prévoyance

Valeur totale de 56,8 millions de francs par un prêt aux employeurs amorti par des annuités fixes durant 38 ans, compte tenu d'un taux d'intérêt de 4,25%.

La part de l'employeur Ville de Fribourg était de 46,8 millions de francs.

En fait, et toujours compte tenu des différents organismes de la commune, cet engagement s'élève effectivement à 56,8 millions de francs.

2019: Troisième recapitalisation de la Caisse de prévoyance

La contribution de la Commune (y compris les organismes qui y sont attachés) s'élève à 10,28 millions de francs.

La Caisse de prévoyance prend à sa charge 9,35 millions de francs.

L'effort total de la Commune s'élève donc à 19,63 millions de francs.

Ainsi, Mmes et MM., depuis 2005, la survie de la Caisse de prévoyance aura coûté à la Ville la bagatelle de 107 millions de francs environ.

Il faut maintenant tenir compte des retombées des mesures déjà prises et actuelles sur les budgets futurs de la Ville.

Prenons tout d'abord le prêt aux employeurs de 56,8 millions de francs amorti par des annuités fixes durant 38 ans, compte tenu d'un taux d'intérêt de 4,25%.

A titre de simplification, nous faisons un petit calcul en arrondissant la somme à 50 millions de francs.

Au taux de 4,25%, le prix payé en intérêts par la Commune est de 2'125'000 francs par année.

Le même montant emprunté sur le marché coûterait actuellement au maximum 2,25%, soit: 1'125'000 francs par année. Surcoût pour la Commune: 1'000'000 de francs par année.

Chaque année, la Commune verse sa quote-part dans la Caisse de prévoyance, soit 3,57 millions de francs. Dès l'activation des nouvelles mesures, cette quote-part sera augmentée d'environ 1,2 million de francs pour passer à 4,75 millions de francs par année. Vient s'ajouter le surcoût certes dégressif du prêt à l'employeur, en gros, 1 million de francs, soit un total de 5,75 millions de francs environ par année!

Et maintenant, Mmes et MM., une clarification s'impose. Qui paye et qui a payé jusqu'à présent ces montants astronomiques? Plus de 100 millions de francs en une poignée d'années? Vous parlez tous de la Commune, mais vous oubliez qu'elle ne vit et ne se développe que grâce aux contribuables à qui personne n'a demandé si les baisses de rentes qu'ils ont dû supporter, eux, leur convenaient!

#### Conclusion

Un sondage dans le Grand Fribourg démontre que, mesures actuelles comprises, la Caisse de prévoyance de la Ville offre encore des prestations de haut niveau. Mais surtout, la part de la Commune atteint des sommes qui ne sauraient être dépassées sans mettre en plus grand danger encore le ménage futur de la Commune déjà surchargé!

Nous lançons donc un appel à la raison aux collaborateurs/trices de la Commune. Ces mesures ne sont en aucun cas une sanction ni un manque de respect pour le travail accompli, mais bien un impératif qui ne saurait souffrir d'aucun retard au risque de coûter encore plus cher!

#### Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Page Maurice** (CG-PCS). Il est plutôt rare qu'un objet dont nous avons à décider au Conseil général suscite des manifestations d'employés. Elles témoignent d'une inquiétude qui me semble légitime face à l'avenir, d'une certaine frustration et peut-être même d'un peu de colère. Nous pouvons, nous devons et nous voulons les écouter. Cette situation nous met en tant qu'élus devant nos responsabilités, envers les employés de la commune touchés par la réforme des retraites évidemment, mais aussi envers l'ensemble des contribuables de la Ville.

Ce sens des responsabilités nous empêche aussi de soutenir l'idée d'un renvoi du projet. Pour le groupe CG-PCS, refuser l'obstacle n'est pas une solution. Même si la situation de la Caisse est actuellement correcte, elle ne peut pas se passer des mesures nécessaires pour assurer sa pérennité à moyen et long terme. Il serait bien irresponsable de ne rien faire sous prétexte de ne vouloir mécontenter personne. Laisser la Caisse de pension se vider plus vite qu'elle ne se remplit – c'est peut-être

une image un peu plus facile à comprendre – serait irresponsable vis-à-vis des futurs retraités aussi. Nous avons la responsabilité de la maintenir à un niveau plus ou moins constant et c'est ce que l'on appelle le taux de couverture en termes techniques.

Prétendre que le projet a été concocté par le Conseil communal sans consultation ni concertation n'est tout simplement pas correct. Comme dans toutes les caisses de pensions, cela a déjà été dit trois fois ce soir, le Comité est formé de manière paritaire entre représentants de l'employeur et représentants des employés précisément pour garantir cette concertation. En outre, l'information a circulé au sein du personnel et des élus.

Pour évaluer le projet, le groupe CG-PCS s'est basé sur deux critères principaux:

- répartir l'effort nécessaire de manière équitable entre la collectivité publique et les employés;
- ne laisser personne sur le bord du chemin.

Ce soir, nous votons sur deux objets précis:

- l'augmentation de la cotisation de l'employeur à 16% pour un coût estimé à 1,2 million de francs par an;
- le financement des mesures compensatoires pour le personnel actuellement âgé entre 42 et 57 ans. Après 57 ans, cela a été dit et je le répète, les assurés bénéficient d'un régime transitoire payé par la Caisse et de manière plus généreuse que les obligations légales, je le rappelle aussi.

Notre champ de compétence est donc assez réduit et la marge de manœuvre est plutôt étroite. Contrairement à ce que le titre du Message pourrait laisser croire, et à ce que la presse a abondamment relayé, nous ne votons pas sur le passage de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations. Nous ne votons pas non plus sur la réduction du taux technique. Nous ne votons pas non plus sur une prétendue augmentation de l'âge de la retraite. Et surtout, nous ne votons pas sur le taux de conversion qui sera, en fin de compte, l'élément le plus décisif au moment du calcul des rentes lorsque l'âge de la retraite sera arrivé pour les personnes. Et enfin, nous ignorons tout de l'évolution des marchés à long terme, des marchés financiers qui pourraient tirer les retraites aussi bien vers le haut que vers le bas.

Le système de la LPP est basé sur le principe de l'épargne. La Confédération l'a voulu depuis 1985 je crois, c'est-à-dire, l'idée "d'économiser pour ses vieux jours". La LPP est donc essentiellement une rente individuelle basée sur le parcours personnel et professionnel et liée au marché de l'argent. Comme les syndicats, le CG-PCS préfère le principe de la solidarité entre les générations tel qu'il existe dans le cadre de l'AVS ou de la primauté de prestations.

Mais, en l'occurrence, maintenir ce système amènerait rapidement la CPPVF à un manque de couverture. La collectivité publique serait alors obligée d'injecter à nouveau dans la Caisse plusieurs dizaines de millions de francs comme elle l'a déjà fait à au moins deux reprises. M. P. Marchioni vient de le rappeler. La dernière fois, cela a été fait en 2014 avec plus de 56 millions de francs de prêt à l'employeur en 2014, avec un taux d'intérêts de 4,25%. Il a aussi été dit que ce taux de 4,25%, évidemment très favorable, permet notamment de maintenir à 2,75% le taux technique bien supérieur au taux que l'on devrait avoir, de l'ordre de 2% à 2,25%.

Certes, pour les employés cela occasionne effectivement beaucoup d'incertitudes et nous pouvons comprendre leurs inquiétudes. Face aux baisses prévisibles des rentes impliquées par le changement

de système, c'est le changement de système qu'il faut mettre en jeu. C'est à cause de cela que les rentes baissent. Ce n'est pas parce que la Ville ne serait pas correcte. Le Comité de la Caisse et le Conseil communal ont pris leurs responsabilités en prévoyant les deux mesures que nous avons à voter ce soir. Elles vont effectivement nettement au-delà de ce que prévoit le minimum légal, qui, je le rappelle, ne prévoit pas de mesures compensatoires. La Ville ne serait pas obligée de prévoir des mesures compensatoires. En fixant la participation de la commune sensiblement plus que la moitié de l'effort à prévoir, le principe d'équité nous semble donc respecté. La compensation a été fixée, après négociation, à 1/3 de la baisse de la rente prévisible. On peut évidemment crier à l'injustice, mais il faut évidemment compter dans le calcul aussi les 4% supplémentaires de cotisation de l'employeur dans laquelle la Ville engagera chaque année 1,2 million de francs. Ces deux mesures additionnées montrent donc qu'un effort tout à fait significatif a été fait par la Ville et que le curseur est plutôt du côté des employés.

On pourrait évidemment, comme le souhaite le Syndicat du service public, remettre la quasi-totalité des coûts de changement de système à la charge de l'employeur, c'est-à-dire à la Ville, pour un montant d'au moins 20 millions de francs. Mais même si les finances de la Ville sont actuellement bonnes, une telle dépense, au seul bénéfice du personnel communal, ne se justifierait que très difficilement face aux citoyens et notamment aux contribuables. Le principe d'équité serait alors en ce cas bel et bien remis en cause.

Le deuxième critère que j'ai évoqué tout à l'heure, c'est la volonté de ne laisser personne au bord du chemin. Selon les informations reçues concernant les collaborateurs de la Ville avec les plus bas revenus, c'est-à-dire la classe salariale A, la dispersion des rentes peut être assez forte, précisément en fonction de la variété des parcours professionnels et personnels. Le montant de l'épargne accumulée dans ce cadre de la LPP peut être évidemment assez différent. Cela dit, en tout cas d'après les prévisions et les calculs que la Caisse a pu nous donner, il n'existe pas de risques flagrants de précarité, obligeant par exemple certains retraités à avoir recours à l'aide sociale.

Le revenu de remplacement, parce qu'il faut bien parler du revenu de remplacement et pas seulement du revenu de la rente LPP, c'est-à-dire l'AVS + le 2<sup>ème</sup> pilier reste tout à fait correct. Il ne devrait connaître qu'un léger fléchissement inférieur à 5% d'après les chiffres que l'on nous a communiqués. Je rappelle ici que le principe de la LPP prévoit que le revenu à la retraite doit correspondre à environ 60% du dernier salaire. Si vous allez consulter la LPP sur Internet, vous allez tomber sur la page de l'Office fédéral et vous tomberez sur ça en premier, 60% du dernier salaire. Je rappelle aussi que ce revenu est net et évidemment que cela fait une grosse différence puisqu'il n'est pas soumis aux cotisations sociales ni à la cotisation LPP. Ce qui constitue quand même un écart de l'ordre de 20%.

Néanmoins, afin de prévenir les écarts de revenu trop importants, le groupe CG-PCS acceptera la proposition du parti socialiste d'augmenter le financement de ces mesures compensatoires, puisque c'est aussi la seule marge de manœuvre que nous avons en réalité. Dans le même ordre d'idée, cette charge supplémentaire pour la commune nous paraît effectivement dans l'état actuel supportable, il faut vous imaginer évidemment que l'on va injecter un certain montant mais celui-ci concerne une période de 15 ans, 20 ans, 25 ans. On pourrait le diviser par vingt pour avoir un montant annuel, cela permettrait aussi de voir que ce montant reste supportable.

Dans la même veine, nous suggérons aussi à la Caisse d'approvisionner une réserve pour les cas de rigueur, afin d'éviter que des anciens employés ne risquent de tomber dans la pauvreté.

Nous devons aussi considérer la question dans le cadre plus large de la fusion du Grand Fribourg. Cela a déjà été dit, mais je le répète aussi: disposer d'une caisse saine, capable d'accueillir des nouveaux employés, non obérée par un taux de couverture qui serait trop faible sera un enjeu et un atout décisif dans ce processus. A l'inverse, une caisse qui trainerait des boulets derrière elle ne pourrait être qu'un obstacle supplémentaire.

Et je termine par une petite citation. A l'école primaire, vous avez tous appris les fables de La Fontaine et vous avez peut-être appris celle du petit poisson et le pêcheur. Le petit poisson et le pêcheur se termine par cette morale: "Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. L'un est sûr l'autre ne l'est pas".

#### Rapport du groupe libéral-radical

**Wolhauser Jean-Pierre** (PLR). C'est avec grand intérêt et objectivité que le groupe libéral-radical a pris connaissance du Message n° 34. Il remercie les auteurs de ce document pour la qualité de son contenu.

Pour rappel, c'est la troisième fois en l'espace de quinze ans que le Conseil général est sollicité pour soutenir financièrement la Caisse de pension des employés de la Ville de Fribourg.

La première fois, en 2004, avec la sous-capitalisation lors de laquelle 30,2 millions de francs ont dû être injectés pour couvrir les rentes courantes et la deuxième fois, en 2013, avec la recapitalisation à hauteur de 46,837 millions de francs pour la Commune.

Nos réflexions concernant le Message n° 34 ont porté sur les trois points essentiels suivants:

- a) les mesures proposées par le Comité de la Caisse;
- b) la part de financement de l'employeur;
- c) la symétrie des efforts entre l'employeur et les employés.

Les deux mesures proposées par le Comité de la Caisse, à savoir la baisse du taux technique de 3,25 à 2,75% et le changement du système de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, ne sont pas une surprise pour nous car notre ancien collègue, M. Vincent Jacquat, les avait déjà réclames en séance du Conseil général du 20 septembre 2016, lors de l'examen des comptes 2015 de la Caisse. Ces deux mesures sont à nos yeux nécessaires compte tenu de la baisse de rendement drastique des placements financiers, de l'augmentation de l'espérance de vie et de la législation LPP très contraignante. Le but faut-il le rappeler, est d'atteindre le degré de couverture de 80% en 2052.

Le taux technique de 2,75% qui est supérieur à la norme de 2% se justifie par les actifs solides de la Caisse. Le taux permettra de réaliser un rendement à long terme intéressant.

Le système de primauté des cotisations est plus juste puisque:

- a) la rente de vieillesse sera calculée sur la base de la part d'épargne des cotisations de l'employeur et des employés, indépendamment de leur âge et du niveau des salaires (23 points sur 26% de cotisations) et que chaque employé disposera d'un compte de prévoyance individuel;
- b) la solidarité particulière entre les générations pénalise les employés plus jeunes à chaque nouveau cas de prévoyance;

- c) la Caisse disposera dans le nouveau système de leviers d'action concernant le rendement et l'inflation.

Notre groupe est favorable à ces deux modifications majeures proposées par le Comité de la Caisse dont l'introduction est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

S'agissant du financement des deux mesures par l'employeur, le Comité de la Caisse propose au Conseil général:

- l'augmentation de quatre points du taux de cotisation, ce qui représente une nouvelle charge de fonctionnement annuelle de 1,2 million de francs, et ce pendant 32 ans, équivalent à un montant total de 38,4 millions de francs;
- la prise en charge d'un coût unique des mesures compensatoires pour les employés entre 45 et 56,3 ans de 8,3 millions de francs, sous condition d'une durée de cotisations d'au moins dix ans et qu'il s'agit d'un cas de prévoyance et non de départ.

Concernant le montant de 8,3 millions de francs qui devrait être affiné à la fin 2019, le groupe souhaite recevoir une information claire du Conseil communal quant au mode de financement. Cela a été déjà évoqué par M. le Syndic, là nous avons une question: selon le projet d'arrêté il est prévu de financer ce montant par un emprunt et lors de la séance de la Commission financière il a été discuté de dissoudre une réserve non-obligatoire, comme la réserve sur la RF17? Une telle manœuvre irait à l'encontre d'une décision dûment prise par le Conseil général dans le cadre des budgets.

Le coût total des deux mesures à payer par la Ville est de 46,7 millions de francs, soit le même montant que la Ville a apporté en capital à la Caisse en 2013. Il ne s'agit ni plus ni moins d'une deuxième recapitalisation à laquelle le Conseil général, en tant que représentant de la population et des contribuables, doit donner son aval ce soir.

Le groupe libéral-radical s'est également penché sur la symétrie des efforts entre l'employeur et les employés en relation avec les deux mesures proposées. Il relève que la Caisse financera les mesures transitoires pour la tranche d'âge de 53,3 à 63 ans de 4,55 millions de francs et les mesures d'adaptation pour les rentiers actuels qui ne sont pas touchés par une baisse pour un montant de 4,8 millions de francs soit un total de 9,35 millions de francs.

S'agissant des efforts à fournir par les employés de la Commune, ils se traduiront, en l'absence d'une hausse de cotisations qui restent à 10%, par une baisse de la rente prévisible selon l'âge au moment du changement et le parcours individuel de chaque employé, parcours sur lequel la Caisse n'a pas d'influence.

La baisse des rentes selon les classes d'âges, entre 15% respectivement 10% en moyenne, n'est pas négligeable, nous en sommes bien conscients. Il ne s'agit pas de pénaliser le travail des employés communaux, mais de trouver une équivalence avec les prestations de l'employeur et d'assurer la pérennité de la Caisse.

Pour compenser la baisse de rente prévisible, les employés pourront opter pour un plan de prévoyance amélioré ou se constituer un 3<sup>ème</sup> pilier a, mesures qui sont déductibles des impôts. Souvent les gens l'oublient.



Nous relevons également le bon niveau des salaires de la Commune, la sécurité des places de travail et qu'aucun cas de précarité ne nous a été annoncé par M. André Dousse, administration de la CPPVF.

En conclusion, notre groupe approuve:

- a) les deux mesures majeures proposées par le Comité de la Caisse;
- b) le financement des deux mesures par l'employeur à hauteur de quatre points de cotisations supplémentaires et par un versement unique de 8,3 millions de francs pour les mesures compensatoires;
- c) l'entrée en vigueur des deux mesures au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Nous jugeons la répartition des efforts entre l'employeur et les employés équitable et nous nous opposerons à toute augmentation de la charge financière de l'employeur compte tenu des engagements financiers importants qui attendent la Commune ces prochaines années.

Notre groupe votera, si besoin, l'entrée en matière et les deux arrêtés selon le projet.

#### Rapport du groupe des Verts

**Collaud Oliver** (Verts). Le groupe des Verts a étudié avec attention et intérêt le Message n° 34 concernant la baisse du taux technique et le changement de plan de prestations de la CPPVF.

Ce n'est pas une surprise, le groupe des Verts proposera le renvoi de ce Message. Ce n'est pas parce que l'on refuse l'obstacle, ce n'est pas parce que l'on fait forcément droit aux revendications que l'on a pu entendre ce soir, c'est parce que nous ne sommes pas forcément contents des effets de cette réforme sur une partie du personnel. Nous regrettons que la solution qui nous est proposée ce soir ne soit pas plus consensuelle ou, du moins, n'a pas fait l'objet de négociations plus poussées avec les partenaires sociaux. Un renvoi permettrait d'entrer en discussion notamment sur la symétrie des sacrifices. On a pu entendre notamment que le personnel ou, en tout cas, le représentant du personnel pourrait envisager une augmentation de la cotisation de l'employé.

Dans ce même chapitre, nous regrettons aussi que le Conseil général n'ait pas été informé plus tôt du modèle qui a été choisi. On a certes eu une séance d'information, mais la décision du Comité était déjà prise à ce moment-là, il n'y a pas pu avoir d'échanges. Dans cet exercice, il y a deux autorités: le Comité qui décide des prestations et le Conseil général, représentant de l'employeur, qui décide du financement. Nous pensons que c'est la moindre des choses, lorsque l'on a un projet, d'approcher le financeur.

C'est sans effet de manche et sans lancer la pierre à qui que soit que nous demanderons le renvoi.

La question de la durabilité a été évoquée. Nous pensons effectivement que le renvoi, c'est la durabilité. Celui-ci garantira une solution qui convienne au plus grand nombre.

Quant au contenu du Message, on s'abuse de par son contenu technique et ses explications. Toutefois, on regrette qu'il ne nous explique pas en quoi et comment le modèle qui a été choisi par le Comité et qui demande notre financement est le plus équitable, le plus sûr, le plus équilibré du point de vue des sacrifices et le plus durable. Un renvoi permettrait que l'on reçoive ces explications. Et

comme je l'ai dit, nous regrettons surtout que le modèle choisi touche aussi durement une seule tranche des employés, celle des 40 - 55 ans. C'est encore une baisse des attentes, mais c'est une baisse qui n'est pas choisie. Contrairement au choix de construire une maison, le divorce c'est pas forcément un choix mais c'est quand même dû au comportement ou du fait de l'employé ou de son/sa conjointe. Là, on lui impose une baisse de l'attente et nous regrettons qu'elle soit imposée aussi lourdement pour cette catégorie d'âge. Pour nous, la précarité et le recours à l'aide sociale, ce n'est pas le seuil minimal que nous attendons. On veut plus et on est bien conscients qu'il n'y a pas de précarité qui est en jeu mais nous pensons qu'une baisse de l'attente de rente de 15% voire plus, c'est trop. Nous pensons qu'une autre solution plus équitable aurait été et reste possible, avec des mesures transitoires plus longues, si la LPP le permet. Des mesures compensatoires plus importantes permettraient d'adoucir un peu les effets du changement que nous sommes contraints d'effectuer parce que le groupe des Verts ne conteste ni la baisse du taux, ni le changement de primauté; c'est l'aire du temps c'est comme ça. Avec le changement de primauté, on regrette la disparition de la solidarité intergénérationnelle dans le 2<sup>ème</sup> pilier, mais c'est un peu dans l'aire du temps, on individualise et des risques et des bénéfices.

Les coûts supplémentaires qu'engendreront ces mesures compensatoires ou transitoires plus importantes doivent-ils être supportés seuls par l'employeur? Ou plutôt faudrait-il dire les employeurs, car nous ne sommes pas les seuls employeurs à affilier des employés dans cette caisse. Tout changement que l'on déciderait ce soir devrait aussi être approuvé finalement par les autres employeurs et nous n'en savons rien. Nous ne sommes pas en mesure ce soir de décider de cela. Et quel serait l'impact sur les finances communales? On n'a pas entendu vraiment ce soir de la Commission financière – c'est normal, parce que le projet ne prévoyait pas d'alternatives – quel serait l'impact pour les finances communales à l'avenir. Nous ne voulons pas jouer aux apprentis sorciers. Nous ne vous proposons pas un amendement, mais de renvoyer le Message à l'autorité qui nous le transmet en lui disant que nous voulons un plan qui touche moins durement la catégorie d'âge 40 - 55 ans. Une limite des rentes, ça peut être 10% ou 5%, ce n'est pas forcément à nous d'en décider. Mais faire de la politique ce n'est pas du marchandage. On n'est pas là pour donner un chiffre contre l'autre. Faire de la politique, c'est de l'arbitrage. C'est en l'occurrence de l'arbitrage entre les intérêts des employeurs, ceux des employés et ceux de la Caisse. Comme cela a été relevé justement, l'intérêt de l'employeur est aussi celui du contribuable. Nous ne trouvons pas responsable de proposer ce soir une augmentation de la charge sur l'employeur sans en connaître plus de la Commission financière. On est n'est pas en mesure d'effectuer un arbitrage complet ce soir mais on peut dire que pour nous, les intérêts des employés ne sont pas suffisamment défendus. Le renvoi permettra donc de nous proposer un autre projet, une autre solution et de ne pas dire au Comité de la Caisse qu'il a fait un mauvais travail mais de dire qu'il a fait un bon travail mais que nous souhaitons une autre solution.

Quant à l'augmentation éventuelle ou d'autres mesures qui pourraient être des mesures de l'employeur, on l'a entendu ce soir, le règlement du personnel de la ville de Fribourg sera prochainement à l'ordre du jour. Si une mesure devait être décidée pour les seuls employés de la Ville de Fribourg, nous estimons plus raisonnable d'inclure cette mesure dans le règlement du personnel de la Ville de Fribourg. C'est une raison supplémentaire pour proposer le renvoi ce soir et de pouvoir traiter ces deux choses en même temps.

Nous vous remercions pour le soutien que vous pourrez accorder à la demande de renvoi.

**Rugo Claudio (PA).** Dans le "Schmilblick", Coluche aurait pu poser la question: "Mais à quoi vous fait penser la C-C-C-C... - PVF"?

Et Papy Mougeot aurait répondu après quelques atermoiements: "À l'union des républiques soviétiques". Le candidat aurait aussitôt été éliminé.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, j'ai une bonne nouvelle et une mauvaise!

Voici la bonne:

Vous savez que je suis, en règle générale, pour les migrations, comme ma compatriote Mme Ada Marra. Et pourtant, ni les fautes d'orthographe, ni les fautes de ponctuation, n'ont migré avec son géniteur, hormis le "s" en page 4 dudit Message: "aux placements" prend un "s". Comme par enchantement, elles ont bel et bien disparu. Disparues aussi les fautes d'orthographe dans le tableau récapitulatif des salaires des Conseillers communaux sur le "nouveau" site Internet - page 775 (copier-coller en petit caractère) PV 9b- toutefois il manque encore le "s" à les Conseillers! Ce qui, encore une fois, prouve la mauvaise foi du Conseil communal et pourrait constituer une falsification de document.

La mauvaise nouvelle est déjà explicitée dans la bonne!

Hasard du calendrier, l'Etat effectue ses ajustements au niveau de la caisse de retraite. Quelle magnifique idée! Comme cinq perroquets, les Conseillers communaux suivent, en chœur, le même mouvement. À moins qu'ils aient mis ce thème à l'ordre du jour suite aux rengaines budgétaires de M. le Conseiller général P. Marchioni, doyen de l'UDC? J'en doute.

Suite à la grogne, suite à la grève, mon ami M. Georges Godel, Conseiller d'Etat, a quant à lui su se ménager. En tant qu'agriculteur, il a "refourgué" cette patate chaude à son successeur.

Plus sérieusement, je suis empreint d'une profonde tristesse envers tous les employé-e-s de la Ville de Fribourg, envers tous ceux qui ont eu le courage de venir manifester en débrayant devant l'Hôtel-de-Ville le mardi 29 janvier, le jeudi 14 février, cet après-midi aussi et ce soir-même devant le parlement envers les ouvriers qui ont fait la grève cet après-midi-même comme tous les autres qui probablement avaient envie de rejoindre les rangs de la contestation, mais qui -par devoir de réserve- se sentaient épié-e-s par leur supérieur. Résultat: peu de cols blancs. Beaucoup venaient des rangs de l'Edilité et, à ce titre, je réitère mes félicitations à la Conseillère communale Mme A. Burgener Woefray, sans oublier ceux qui travaillent d'arrache-pied jusqu'à des heures tardives, dont nos cinq secrétaires. À tous, je tire mon chapeau!

Vous, qui œuvrez depuis de nombreuses années pour le bien-être de la collectivité; aujourd'hui, vous devez vous sentir trahis par nos gouvernants et par nos Conseillères et Conseillers généraux.

Le Parti des Artistes, fervent défenseur des justes causes, s'associe au désarroi de tous les collaborateurs de la Ville.

Monsieur le Syndic – qui se prend trop souvent pour le grand Bürgermeister – nous dit dans les colonnes de La Liberté que tout est déjà réglé comme sur une partition de musique. Il a travaillé tout l'été nous précise-t-il. Dans le même journal -et pour la même période- il vantait aussi les avantages d'avoir une cabine aux Bains de la Motta.

PV15b 1302-1303, ex nunc et pro futuro, le Syndic parle de droits acquis quand il s'agit des siens; quant aux droits acquis des collaborateurs de la Ville de Fribourg, là, c'est différent!

Lui, grand joueur de flûte, nous balance aujourd'hui plutôt du pipeau.

**Le Président.** M. C. Rugo, pas d'attaques personnelles, je vous en prie!

**Rugo Claudio (PA):** Ce n'est pas contre le Syndic.

**Le Président.** Si, ce sont des attaques personnelles, M. C. Rugo.

**Rugo Claudio (PA).** Le fervent défenseur des causes perdues que je suis, tellement gauche que je m'autoproclame gauche de la gauche s'étonne de voir un cadre, plus spécifiquement M. Laurent Simon-Vermot, le bras droit de notre ministre des finances, représenter les employés au sein du Comité de la CPPVF. Le même raisonnement s'applique aussi au sujet de M. Philippe Fragnière, Chef de la police locale. Où sont les ouvriers? Où sont les secrétaires? Où sont les cantonniers qui représentent les employés? Ils sont de ce côté [l'intervenant montre les employés communaux venus écouter les débats en tribune], tous les autres sont là bien aligné à votre droite. L'impartialité, grand atout et leitmotiv vanté par M. Thierry Steiert, serait le socle de bronze sur lequel il fonde ces théories d'équité sociale. Bravo pour la représentativité des ouvriers. Vous pouvez vous pavaner dans les colonnes de notre journal, envoyer vos deux seconds couteaux, des avocaillons, des "Cüpli Sozialisten", confirmer vos maximes. A moi, on me l'a fait pas!

M. le Président, pour une fois, je vous demande de m'arrêter.

**Hayoz Jérôme (PS).** Je ne vais pas commenter les propos de M. C. Rugo qui sont, comme toujours, assez virulents et très personnels. De plus, ils n'apportent pas beaucoup à la discussion de ce soir.

Je soutiens, à titre personnel, le renvoi de ce Message qui est demandé par le groupe des Verts. Comme cela a déjà été dit plusieurs fois, nous devons voter deux sujets ce soir: les nouvelles cotisations de l'employeur et un montant pour les mesures de compensation. En ce qui concerne le premier sujet, je n'ai pas de problème particulier, parce que celui-ci compense d'une certaine manière le changement de primauté. Cependant, la deuxième proposition pour les mesures de compensation n'est, à mon avis, pas assez élevée. Les pertes pour les employés sont trop importantes.

Aus diesem Grund müssen wir in unseren Debatten zwischen diesen technischen, versicherungsmathematischen Diskussionen und den Abfederungsmassnahmen unterscheiden. Dabei können wir stundenweise über technische Massnahmen und versicherungsmathematische Zwänge diskutieren, doch die Abfederungsmassnahmen, die wir heute im Rahmen des zweiten Antrages diskutieren und beschliessen, sind nicht nur eine Frage des Könnens, sondern auch eine Frage des Wollens. Dabei ist technisch gesehen nachvollziehbar, dass der Gemeinderat und der Stiftungsrat den Wechsel vom Leistungs- ins Beitragsprimat, sowie die Senkung des technischen Zinssatzes vorschlägt, dies scheint im Kontext der aktuellen Diskussionen im Bereich der 2. Säule normal und wird überall gemacht - ob ich das toll finde oder nicht, ist eine andere Diskussion - jedoch sind die vorgesehenen Abfederungsmassnahmen derzeit ungenügend.

Pour améliorer cette situation, les caisses de pension ont différentes possibilités et différents paramètres qui dépassent la discussion actuelle sur des millions à mettre à disposition pour les mesures de compensation et nos décisions de ce soir. C'est la raison pour laquelle un renvoi avec une présentation d'un nouveau plan de réforme serait la solution la plus intelligente. Pour conclure, je ferai encore une remarque. On parle souvent d'une réforme équitable, on parle des montants mis à disposition pour les mesures de compensation. J'aimerais vous dire que les conséquences d'un changement de primauté pour les employés ne sont pas vraiment discutées. On oublie qu'avec un changement

vers la primauté des cotisations, l'employeur reporte beaucoup de risques, aujourd'hui portés par l'employeur, sur les employés. Par exemple, en cas d'inflation avec un renchérissement massif, l'employeur est toujours assez gagnant dans un plan en primauté des cotisations. Et c'est pour cette raison qu'un changement de primauté est dans tous les cas un changement qui coûte cher aux employeurs, s'ils veulent maintenir, d'une certaine manière, les rentes des employés. C'est pour cette raison et pour une réforme vraiment équitable qu'un renvoi avec la présentation d'une réforme retravaillée et adaptée serait raisonnable.

**Parpan Mario** (CG-PCS). Es kommt nicht gerade täglich vor, dass in Freiburg demonstriert wird. Unser Rat wird sich heute und in Bälde gerade mit zwei Geschäften beschäftigen, die entweder durch die Demonstrationen ausgelöst wurden oder die selbst Demonstrationen ausgelöst haben. Einmal mit einer Resolution zur Klimadebatte, die in Vorbereitung ist und heute Abend mit der städtischen Pensionskasse. An uns, die Anliegen der Demonstranten zu würdigen und im Rahmen unserer Kompetenzen darauf zu antworten.

Niemand geht ohne Grund, einfach aus Freude, auf die Strasse. Ich verstehe die Angestellten unserer Stadt, die sich um ihre Pensionskassenrente sorgen. Wer von uns nimmt es ohne Murren hin, wenn ihm versprochene Leistungen gestrichen werden? Da die meisten von uns ja auch selber Pensionskassengelder einzahlen und vom Ersparnen eines Tages auch leben möchten, können wir nachfühlen, wenn die MitarbeiterInnen sich betrogen fühlen. Nur muss man sich die Frage stellen, worin denn der Betrug liegt? Einfach, den heute verantwortlichen Gremien der Pensionskasse und der Gemeinde den Schwarzen Peter zuzuschieben. Zu einfach. Der Betrug - wenn man so will - ist nicht dort zu suchen, wo heute eine Lösung gesucht und gefunden werden muss damit die Pensionskasse mittel- und langfristig funktionieren kann. Betrogen sind wir - denn abgesehen von den städtischen Angestellten ereilt dasselbe Schicksal eine Mehrheit der arbeitenden Bevölkerung. Betrogen wurden wir also durch falsche Prognosen. Die Gelder der Pensionskasse bestehen aus Beiträgen der Arbeitnehmer, der Arbeitgeber und aus der Rendite der Anlage dieser Gelder. Diese Renditenerwartungen waren falsch. Und das sei hier auch gesagt - nicht nur zum Unglück. Hinter zu hohen Renditen stecken nur allzu oft auch die Ausbeutung von menschlichen und natürlichen Ressourcen, womit wir wieder beim Thema der Klimademonstrationen angekommen wären. Betrogen wurden wir auch dadurch, dass aufgrund der falschen Erwartungen die heutigen Rentnerinnen und Rentner Rechte erworben haben, zu deren Deckung die Einkünfte nicht ausreichen. Betrogen werden wir aber nicht durch die Anpassungen der Leistungen an die wirklich vorhandenen Ressourcen.

Wenn der Vorstand der Pensionskasse der Stadt aus Vertretern der Arbeitgeber und der Arbeitnehmer uns heute vorlegt, wie mit den geänderten Rahmenbedingungen eine tragfähige und ehrliche Lösung für die Zukunft aussehen kann, nehmen wir davon Kenntnis. Wenn die Stadt als Arbeitgeberin zur Abfederung der Folge des notwendigen Umbaus mehr als 8 Millionen Franken einsetzt, ist das deshalb möglich, weil die Stadtfinanzen dies im heutigen Zeitpunkt erlauben. Wie der Finanzplan der Stadt aufzeigt, ist es mehr als fraglich ob, in ein paar Jahren ein ähnlicher Beitrag für diesen Zweck überhaupt noch verfügbar wäre. Wenn die Stadt weiter zur Verbesserung der Situation ihrer Angestellten den Arbeitgeberbeitrag auf 16% erhöht, entspricht das dem, was ich von einem vorbildlichen Arbeitgeber erwarte.

Die Kritik der betroffenen Arbeitnehmer/Innen an der Mitte-Links-Mehrheit im Gemeinderat und im Stadtparlament ist emotional nachvollziehbar. In der Sache ist er nicht berechtigt. Natürlich wäre es einfacher ein unliebsames Geschäft auf die lange Bank zu schieben und kommenden Generationen

zu überlassen. Den Leidtragenden einer solchen Politik müsste man heute nicht Red und Antwort stehen. Sie drücken noch die Schulbank oder demonstrieren für die Umwelt. Es wäre Betrug an dieser Generation, den heute schmerzlichen Schnitt zu unterlassen.

In der Pensionskassenfrage gibt es wie so oft keine Lösung, die für alle Situationen befriedigend ist. Ich fordere den Gemeinderat deshalb auf einen Vorschlag zu unterbreiten, wie er Hand bieten kann um Härtefälle, welche im Einzelfall zu prüfen sind, aufzufangen. Ich denke dabei an eine Aufstockung des städtischen Solidaritätsfonds und die Anpassung des entsprechenden Reglements. In diesem Sinne werde ich die Anträge des Gemeinderates heute Abend befürworten und ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

**Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS).** J'aimerais apporter une petite réflexion. Après avoir entendu les rapports de la Commission spéciale, de la Commission financière et de M. le Syndic, je pense que tous les facteurs humains ont été pris en considération et que le problème de la baisse de taux technique est de toute façon inévitable, comme plusieurs l'ont exprimé. Il y a d'un côté les employés, de l'autre côté l'employeur et puis nous, Conseillers généraux qui portons également une certaine responsabilité vis-à-vis de la population. En effet, s'il y a quelque chose à payer, cela passe par les impôts, n'est-ce pas? Je souhaite relever un point. Je travaille depuis longtemps dans le secteur privé et, croyez-moi, nous ne sommes pas aussi bien traités que les employés de la Ville. A partir de 55 ans et plus, dans le secteur privé, justement à cause de la caisse de pension, on vous jette dehors parce que vous êtes trop cher. Il n'y a pas de mesures possibles, il n'y a pas de possibilités de traiter humainement. Ce que j'ai pu entendre au sujet du Message me fait chaud au cœur. On traite les employés de la Ville de manière très humaine. Si j'étais employé de la Ville, je serais heureux de faire aussi ma part de sacrifice pour que le système continue à survivre et afin que tout le monde soit épargné de cette tendance vraiment négative pour tout le monde. Les employés de la Ville sont bien traités par rapport au secteur privé, soyons clairs. Faisons en sorte que ce soit supportable pour la population et pour les employés. Chacun doit donc fournir un effort.

**Moussa Elias, Président de la Commission spéciale.** Je ne vais pas prolonger outre mesure les débats qui durent déjà depuis un certain moment. Vous voyez la raison pour laquelle la Commission spéciale a débattu pendant deux heures et a pesé le pour et le contre de ce projet. J'ai entendu parmi les différents représentants des groupes que, sur le principe, le changement de primauté et l'abaissement du taux technique – même si effectivement ce n'est pas sur ces objets que l'on vote, même si l'élément sur lequel on vote découle directement de ce changement – n'ont pas fondamentalement été remis en cause. Il y a deux points que je souhaite quand même soulever. Le premier concerne l'intervention du représentant du Parti des Artistes quant à la représentativité du personnel au sein du Comité de la CPPVF. Cette question a également été débattue en Commission spéciale. Nous avons reçu beaucoup d'informations à ce sujet. Les représentants du personnel, comme déjà dit lors du rapport de la Commission spéciale, sont des personnes qui sont élues parfaitement démocratiquement. Ce ne sont pas des suppléants ou je ne sais quoi. Ce sont des gens parfaitement élus démocratiquement lors d'une assemblée générale du personnel à laquelle tout le personnel de la Ville a été convié et pour laquelle toutes les informations ont été fournies. Il n'appartient pas à l'employeur de dicter le choix du personnel élu lors de l'assemblée. Si tel devait être le cas, cela vaudrait dire que la Ville désignerait les gens qui représentent le personnel au Comité. On aurait alors dans ce cas un grand problème. A ce sujet-là, selon l'information que l'on a reçue à la Commission spéciale, il y avait même eu plus de candidats que de personnes élues finalement. Donc ici, c'est jouer une représentativité du personnel contre l'autre et j'estime cela pas très correct. D'un point de vue personnel au sujet du courriel que vous nous avez envoyé encore aujourd'hui et à votre allusion aux avocailles et aux

"Cüpli Sozialisten", ich nehme das als Kompliment. Cela veut dire que mon intégration est très bien réussie.

Concernant les demandes de renvoi formulées, comme déjà dit la Commission spéciale n'a pas été combattu l'entrée en matière sur ce Message. Aussi, au nom de la Commission spéciale, je ne peux évidemment pas soutenir la demande de renvoi formulée. Concernant l'amendement, j'y reviendrai évidemment lors de l'examen en détail.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** Je n'ai rien à ajouter car nous n'avons pas non plus parlé de différents amendements, ni d'un éventuel renvoi. Je ne me prononcerai donc pas au nom de la Commission financière.

**Steiert Thierry, Syndic.** Je vais essayer d'être également assez bref. Je remercie tout d'abord les intervenants de tous les groupes qui ont accepté l'entrée en matière sur ce projet et qui ont fait une analyse approfondie de ce Message relativement complexe.

J'aimerais juste revenir sur quelques points évoqués tout d'abord par M. S. Murith qui déplore une communication apparemment déficiente. M. Murith estime que l'on aurait dû discuter et rediscuter et que l'on a même ici affaire à des méthodes d'un patronat d'un autre siècle. Le Conseil communal et le Comité de la Caisse sont les premiers à regretter que nous soyons arrivés aujourd'hui là où nous sommes, avec des manifestations, des déclarations inadéquates et certainement disproportionnées par rapport à ce que nous avons à traiter aujourd'hui. Cela dit, nous sommes bien sûr toujours ouverts à une critique constructive. Nous sommes aussi prêts à admettre qu'une communication peut être améliorée dans ce genre de projet. Toutefois, l'essentiel de la situation actuelle, en ce qui concerne cette communication ou cette absence de communication, est clairement imputable à un syndicat dont le mode de fonctionnement est totalement opposé à tout compromis et s'inscrit plutôt dans une logique de dogmatisme absolutiste.

Je remercie les autres intervenants. Je ne vais pas revenir sur les propos de M. M. Loup qui estime que la Ville de Fribourg n'en fait pas assez pour les petites rentes, notamment. D'autres intervenants l'ont aussi fait et je crois que l'on pourra y revenir lors des demandes d'amendements qui ne manqueront pas d'être posées tout à l'heure.

Oui, M. M. Page, vous l'avez relevé, refuser l'obstacle n'est effectivement pas une solution. D'autres l'ont essayé en Suisse, on a vu les résultats. Ce sont soit les Autorités de surveillance qui ont dû les forcer à prendre des mesures ultérieurement et les responsables d'un tel attentisme ont retrouvé les conséquences de leur inertie. Effectivement, nous sommes aujourd'hui obligés d'agir et c'est bien la raison pour laquelle nous vous présentons ce Message.

En ce qui concerne la demande de renvoi des Verts, le Conseil communal s'y oppose évidemment. Nous nous opposons aussi aux allégations selon lesquelles une autre solution n'aurait pas été discutée, et surtout que le Conseil général n'aurait pas été informé suffisamment tôt. Evidemment, nous pouvons discuter de la manière ou du temps opportun lors duquel le Conseil général devrait être impliqué dans ce genre de travail. Selon vous, c'est probablement déjà au stade du travail au sein du Comité de la Caisse. Je pense que là, vous faites totalement erreur. Aujourd'hui, je répète que le Conseil général – et ce n'est pas pour n'importe quel Message que l'on fait cela – a été invité le 8 novembre 2018. Il a eu plus de trois mois ensuite pour rediscuter, si besoin était sur ce projet. Il est faux de dire que tout était complètement figé. Il est vrai que le Message était prêt, mais nous avons

informé les Conseillers généraux le 8 novembre. Les quelques Conseillers généraux qui ont bien voulu se déplacer à la Caserne des pompier -je les remercie d'ailleurs – ont pu s'informer de ce projet de manière exhaustive. C'est surtout à ce moment-là que la possibilité leur a été donnée de s'exprimer, comme l'opportunité avait été offerte une semaine auparavant à tous les assurés qui ont bien voulu venir poser des questions non seulement aux membres du Comité et au Conseil communal, mais surtout à l'expert LPP et à l'Administrateur de la Caisse, voire aussi aux autres membres du Comité. Cela a été fait jusqu'à un certain point mais, aujourd'hui, on ne peut pas nous reprocher de ne pas avoir informé le Conseil général suffisamment tôt de ce projet. La demande de renvoi ne peut bien évidemment pas être prise en compte.

Zur Intervention von Herrn Parpan kann ich sagen, dass er wahrscheinlich der Einzige in diesem Saal ist, der auf das wahre Problem aufmerksam gemacht hat. Er hat erläutert was die 2. Säule eigentlich ist und welche Versprechungen in den 80er Jahren mit derer Errichtung verbunden waren. Ich glaube, die Leute, die dieses System wirklich kennen und beherrschen, wussten schon damals, dass das eine gewisse Halbwertszeit hat, was seinerzeit in den eidgenössischen Räten verabschiedet wurde. Leider ist es so, wenn wir den Prozess der 2. Säule machen wollen, kann dies nicht in diesem Saal stattfinden, sondern etwa 35 km weiter nordöstlich. Einige unter uns können da vielleicht eines Tages mitdiskutieren, wir können es heute leider nicht. Aber es ist völlig richtig, man muss sich irgendwann auch die Grundsatzfrage der 2. Säule und des Kapitalisierungsverfahrens stellen. Das war ein Schönwetterprogramm und heute ist das Wetter nicht mehr so schön wie in den 80er Jahren. Leider haben wir - Herr Parpan hat es betont - nicht die Wahl. Es sind gesetzliche Grundlagen, die wir anzuwenden haben und für deren Umsetzung wir verantwortlich sind. Deshalb müssen wir auch diese unbequemen Massnahmen heute treffen.

#### Demande de renvoi

**Le Président.** Nous sommes donc saisis d'une demande de renvoi. M. Oliver Collaud, la maintenez-vous formellement?

**Collaud Oliver (Verts).** Oui, M. le Président.

#### Vote

**La demande de renvoi est refusée par 57 voix contre 18 et 3 abstentions.**

**Ont voté en faveur de la demande de renvoi du groupe des Verts:** 18 Abate Vincenzo (Verts), Ayer Caroline (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétray Fabienne (Verts), Miche François (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Vuilleumier Julien (Verts)

**Ont voté contre la demande de renvoi du groupe des Verts:** 57 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)



**Se sont abstenus:** 3 Liaudat Geneviève (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Stevan Nicolas (PS)

**Le Président.** Avant l'examen de détail, je vous propose une pause de quinze minutes. Je rappelle aux membres de la Commission spéciale sur le règlement des accueils extrascolaires de rejoindre Mme la Vice-Syndique pour fixer les dates de ces séances

#### Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.33 à 21.50 heures.

#### Examen de détail

**Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue et la demande de renvoi ayant été refusée, nous procédons à l'examen de détail des projets d'arrêtés concernant le Message n° 34.

Je vous rappelle que selon l'article 50 de notre règlement (art. 42 al. 2 LCo) les amendements doivent être déposés par écrit.

#### Projet d'arrêté n° 1

##### Article premier.

**Moussa Elias, Président de la Commission spéciale.** Comme déjà expliqué lors du débat d'entrée en matière, la Commission spéciale a soutenu, à l'unanimité des 10 membres présents sur 11, l'arrêté tel qu'il nous est proposé ici.

**Rugo Claudio (PA).** A l'article 5, j'aimerais ajouter un alinéa 5 "Le Conseil communal procède à une mise au concours publique du poste d'administrateur". Voici mes arguments. Augmenter un poste de 20% à 80% correspond non pas à un ajustement équitable, mais bel et bien à la création d'un nouvel emploi. En tant qu'entité collective, la Ville de Fribourg devrait se montrer exemplaire dans ses moyens d'action en tant que principal employeur. Chose que le Conseil communal a omis de respecter en nommant l'administrateur sur la base théorique du "copain-copain" comme slogan d'embauche.

En procédant à la nomination sans mise au concours du poste d'administrateur de la Caisse de prévoyance professionnelle de la Ville de Fribourg, faisant fi des diplômes universitaires que l'on serait en droit d'attendre à ce niveau de responsabilité, le Conseil communal a court-circuité les canaux usuels d'embauche.

Cet amendement vise à souligner l'importance du respect des bonnes pratiques d'embauche, inhérentes à une bonne gouvernance. Aussi, je suggère l'ajout de l'alinéa 5 suivant: "Le Conseil communal procède à une mise au concours publique du poste d'administrateur".

Dernier commentaire: ceci sans exclure la possibilité pour l'ancien Chef des Relations Humaines de postuler.

**Moussa Elias, Président de la Commission spéciale.** La Commission spéciale n'a pas été saisie d'un tel amendement. Nous n'en avons pas discuté. Aussi, au nom de la Commission spéciale, je peux évidemment que vous dire que la Commission spéciale ne le soutient pas.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière n'a pas été saisie de cet amendement et ne peut donc se prononcer à son propos.

**Steiert Thierry, Syndic.** Le Conseil communal s'oppose naturellement à cet amendement qui ne fait aucun sens. J'aimerais juste apporter deux précisions.

1. M. C. Rugo parle d'une augmentation d'un taux d'activité de 20% à 80%. On ignore absolument d'où il tire ces chiffres. Les faits sont les suivants. Auparavant, le Chef du Service des relations humaines de la Ville de Fribourg occupait en même temps celui d'administrateur de la Caisse. Cela pouvait encore être défendable à l'époque où la charge de travail était un peu inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui. Au début de cette législature, nous avons fait le constat qu'effectivement, la charge de travail était excessivement importante et qu'elle se faisait soit au détriment des activités des Relations humaines ou de la CPPVF. Cela ne pouvait pas continuer de cette manière. C'est la raison pour laquelle nous avons augmenté la dotation du Service des relations humaines et que nous avons séparé les deux fonctions. Cela fait suite aussi à une analyse externe que nous avons fait faire sur le Service des relations humaines. Nous avons nommé M. André Dousse en tant qu'administrateur de la CPPVF. Aujourd'hui, il occupe un taux d'activité de 80% pour cette Caisse. Auparavant, on peut calculer que c'était au minimum 50%, voire plus, mais c'était insuffisant pour administrer une caisse telle que celle-là. Les compétences de M. A. Dousse ne sont pas à mettre en doute.
2. Vos reproches sont à réfuter et nous regrettons la personnalisation que vous continuez de faire contre du personnel communal.

**Le Président.** M. C. Rugo, maintenez-vous formellement votre amendement?

**Rugo Claudio (PA).** Oui.

#### Vote

**Proposition d'amendement de M. C. Rugo (PA) d'ajouter à l'article premier de l'arrêté un alinéa 5 à l'article 5 des statuts de la Caisse de prévoyance du personnel de Fribourg du 21 janvier 2013 "Le Conseil communal procède à une mise au concours publique du poste d'administrateur".**

**A voté en faveur de l'amendement de M. Claudio Rugo (contre la proposition du Conseil communal):** 1 Rugo Claudio (PA)

**Ont voté contre l'amendement de M. Claudio Rugo (en faveur de la proposition du Conseil communal):** 73 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-

Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**Se sont abstenus:** 3 Collaud Oliver (Verts), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts)

**N'a pas voté:** 1 Ragusa Francesco (Verts)

**C'est par 73 voix contre 1 et 3 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement de M. Claudio Rugo.**

## Article 2

Pas d'observations. Adopté.

## Titre et considérants

**Moussa Elias, Président de la Commission spéciale.** Je signale une petite coquille, mais que je pars du principe qu'elle sera corrigée d'office par le Secrétariat du Conseil général. Il s'agit de corriger la date du 8 janvier 2018 par 2019.

**Rugo Claudio (PA).** Je voulais ajouter un nouvel article n° 3.

**Le Président.** C'est trop tard, il fallait le faire au moment de la discussion concernant l'article 2. Nous sommes passés aux "Titre et considérants".

**Rugo Claudio (PA).** Non, mon amendement ne concerne pas l'article 2. Il s'agit d'un nouvel article 3.

**Le Président.** Vous deviez prendre la parole au moment de la discussion de détail de l'article 2 pour ajouter des articles.

**Rugo Claudio (PA).** Non, je ne crois pas.

**Le Président.** Nous sommes passés aux "Titre et considérants".

**Rugo Claudio (PA).** Oui, mais vous n'avez pas demandé s'il y avait de nouveaux articles.

**Le Président.** Ce n'est pas le cas. Nous demandons les amendements article par article.

**Rugo Claudio (PA).** Je vous les ai donnés.

**Le Président.** Nous demandons les amendements article par article dans une lecture par détail. Vous pouvez vous exprimer sur le titre et les considérants et rien d'autre.

**Rugo Claudio (PA).** Mais j'ai donné trois amendements.

**Le Président.** Vous les avez déposés par écrit mais vous ne les avez pas annoncés lors du traitement de l'article 2.

**Rugo Claudio (PA).** Mais je ne peux pas les annoncer avant l'article 2, si c'est l'article 3 que je vais proposer.

**Le Président.** Vous pouviez l'annoncer à ce moment-là.

**Rugo Claudio (PA).** Je demande que le Bureau se réunisse et statue sur cette chose.

**Le Président.** Ce n'est pas à vous de demander que le Bureau se réunisse mais je vais le faire pour confirmer cette prise de position.

21.59 heures. La séance est interrompue pour permettre au Bureau de délibérer.

La séance reprend à 22.01 heures.

**Le Président.** Comme M. C. Rugo avait déposé ses propositions d'amendements par écrit, décision a été prise par le Bureau de le laisser déposer ses amendements.

**Rugo Claudio (PA).** Vous voulez que je les dépose tous en même temps?

**Le Président.** Cela dépend de la nature de vos amendements. Si vous voulez déposer de nouveaux articles, il faudra que l'on vote article par article les amendements que vous souhaitez déposer.

**Rugo Claudio (PA).** Je propose d'ajouter un nouvel article 3 "Que soit repoussée l'entrée en vigueur dudit Message -amendements compris- au 1<sup>er</sup> janvier 2021".

**Moussa Elias, Président de la Commission spéciale.** En tant que Président de la Commission spéciale, je me pose la question de la recevabilité de cet amendement. Cependant, indépendamment de ceci, comme la Commission spéciale n'a pas traité cet amendement, elle ne peut pas le soutenir.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière n'a pas été saisie de cet amendement. Elle ne peut donc se prononcer à son propos.

**Steiert Thierry, Syndic.** Le système usuel prévoit que le Conseil communal fixe l'entrée en vigueur d'un règlement si rien d'autre n'est précisé. Je ne mettrai pas ma main au feu puisque je ne connais pas l'amendement de M. C. Rugo, mais en tout cas, en droit cantonal, il est usuel que l'on puisse aussi fixer l'entrée en vigueur d'un acte législatif directement dans cet acte-même. Ainsi, théoriquement c'est possible. Toutefois, le Conseil communal va bien sûr s'opposer à cet amendement puisque, nous l'avons déjà dit ultérieurement, tout report de l'entrée en vigueur de l'opération que nous présentons aujourd'hui aura pour conséquence une péjoration du plan de financement et des mesures plus incisives à prendre ultérieurement.

A part cela, la formulation telle que présentée, même si on admettait de reporter cette entrée en vigueur, ne serait certainement pas très heureuse. En effet, elle devrait être formulée autrement dans le respect de la technique législative. Nous nous opposons à cet amendement.

Vote

**Proposition d'amendement de M. C. Rugo (PA) d'ajouter un article 3 "Que soit repoussée l'entrée en vigueur dudit Message -amendements compris- au 1<sup>er</sup> janvier 2021".**

**A voté en faveur de l'amendement de M. Claudio Rugo (contre la proposition du Conseil communal):** 1 Rugo Claudio (PA)

**Ont voté contre l'amendement de M. Claudio Rugo (en faveur de la proposition du Conseil communal):** 75 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**Se sont abstenus:** 2 Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS)

**C'est par 75 voix contre 1 et 2 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement de M. Claudio Rugo.**

**Le Président.** M. C. Rugo, vous avez un autre amendement à déposer?

**Rugo Claudio (PA).** Oui, j'en ai encore trois. Ah non, j'en ai plus que deux parce que j'ai décidé d'en enlever un.

Je propose d'ajouter un nouvel article 3, si l'on tient compte du fait que mon précédent amendement n'a pas été retenu, "La baisse de rente maximale entre les deux systèmes de calcul (primauté des prestations et primauté des cotisations) ne doit pas dépasser 5% pour tous les employés de plus de 35 ans". Je motiverai cet amendement une fois que vous me donnerez la parole.

**Le Président.** Vous pouvez le motiver maintenant, M. C. Rugo.

**Rugo Claudio (PA).** C'est exactement ce qui est proposé à l'Etat de Genève.

**Moussa Elias, Président de la Commission spéciale.** J'émet la même remarque que pour tous les autres amendements: la Commission spéciale ne peut pas soutenir cet amendement.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière n'a pas été saisie de cet amendement, elle ne peut donc se prononcer à son sujet.

**Steiert Thierry, Syndic.** Le Conseil communal s'oppose à cet amendement.

Vote

**Proposition d'amendement de M. C. Rugo (PA) d'ajouter un nouvel article 3 "La baisse de rente maximale entre les deux systèmes de calcul (primauté des prestations et primauté des cotisations) ne doit pas dépasser 5% pour tous les employés de plus de 35 ans".**

**A voté en faveur de l'amendement de M. Claudio Rugo (contre la proposition du Conseil communal): 1 Rugo Claudio (PA)**

**Ont voté contre l'amendement de M. Claudio Rugo (en faveur de la proposition du Conseil communal): 71** Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**Se sont abstenus: 5** Ayer Caroline (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI)

**N'a pas voté: 1** Liaudat Geneviève (PS)

**C'est par 71 voix contre 1 et 5 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement de M. Claudio Rugo.**

**Rugo Claudio (PA).** J'arrive au dernier amendement de cet arrêté n° 1. Je propose d'ajouter un nouvel article 3 "Affilier les membres du Conseil communal à la CPPVF".

**Moussa Elias, Président de la Commission spéciale.** Auch hier stellt sich die Frage der Zulässigkeit dieses Änderungsantrags. Unabhängig von dieser Frage, kann die Sonderkommission diesen Änderungsantrag nicht unterstützen, weil sie sich dazu nicht geäußert hat.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** Cet amendement n'ayant pas été présenté à la Commission financière, elle ne peut donc se prononcer à son propos.

**Steiert Thierry, Syndic.** Le Conseil communal s'oppose naturellement à cet amendement. Je précise qu'il est très vraisemblablement irrecevable dans la mesure où en posant un nouvel article avec ce texte-là, dans cet arrêté, on serait complètement hors sujet. La discussion, d'ailleurs, a été menée ici au sein du Conseil général puisqu'un postulat, sauf erreur, avait été déposé en son temps afin d'examiner la pertinence de la poursuite du système de rentes des membres de l'exécutif communal. La question peut toujours se poser, on peut la reposer aussi. Certaines collectivités publiques en Suisse ont opéré ce changement. Toutefois, il s'opère avec un certain nombre de mesures d'accompagnement. Il me semble que dans le canton du Valais, il y a eu des exemples, ou ailleurs en Suisse allemande aussi. Ce n'est certainement pas ici et maintenant que ce sujet doit être soulevé. Cependant, il peut l'être dans d'autres contextes, notamment dans le cadre du projet de fusion.

## Vote

### **Proposition d'amendement de M. C. Rugo (PA) d'ajouter un article 3 "Affilier les membres du Conseil communal à la CPPVF".**

**A voté en faveur de l'amendement de M. Claudio Rugo (contre la proposition du Conseil communal):** 1 Rugo Claudio (PA)

**Ont voté contre l'amendement de M. Claudio Rugo (en faveur de la proposition du Conseil communal):** 74 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**Se sont abstenus:** 2 Ayer Caroline (PS), Hayoz Jérôme (PS)

**N'a pas voté:** 1 Liaudat Geneviève (PS)

**C'est par 74 voix contre 1 et 2 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement de M. Claudio Rugo.**

**Le Président.** M. C. Rugo, me confirmez-vous que vous n'avez pas d'autres amendements pour ce premier arrêté? C'est le cas. Nous pouvons donc passer aux "Titre et considérants".

### Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

### **Vote d'ensemble**

**Le Conseil général adopte, par 75 voix contre 1 et 2 abstentions, l'arrêté ci-après:**

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo);
- le Message du Conseil communal n° 34 du 8 janvier 2019;
- le Rapport de la Commission financière;
- le Rapport de la Commission spéciale,

*Arrête:*

### Article premier

Les statuts de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg du 21 janvier 2013 sont modifiés comme suit:

#### Art. 5 al. 4

*L'administrateur de la Caisse participe, avec voix consultative, aux séances du Comité.*

#### Art. 9 al. 2

Les cotisations des employeurs s'élèvent à:

- 2% du traitement assuré jusqu'au 31 décembre qui suit le 24<sup>ème</sup> anniversaire de l'assuré;
- 16% du traitement assuré dès le 1<sup>er</sup> janvier qui suit le 24<sup>ème</sup> anniversaire de l'assuré.

### Article 2

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 18 février 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Julien Vuilleumier

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

**Ont voté Oui: 75** Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**Ont voté Non: 1** Rugo Claudio (PA)

**Se sont abstenus: 2** Ayer Caroline (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI)



Projet d'arrêté n° 2

Article premier

**Vonlanthen Marc** (PS). Comme annoncé lors du débat d'entrée en matière, le groupe socialiste vous propose d'amender le projet d'arrêté n° 2 en ajoutant un second alinéa à l'article premier, visant à permettre l'engagement par le Conseil Communal d'un montant supplémentaire de 4 millions de francs.

Ce montant est une mesure de l'employeur et correspond environ au coût supplémentaire pour la Ville d'un plafonnement des baisses de rente pour ses employés à 10% au maximum, en faisant application des règles liées à l'ancienneté pour obtenir le plein bénéfice de cette mesure, comme c'est le cas pour les autres mesures prévues par le projet. Toutefois, compte tenu de la complexité du dossier, des effets de seuil et de la multitude de paramètres à prendre en compte pour que cette solution soit déployée de la manière la plus efficace, il s'agit d'indiquer les 10% comme valeur de référence dans l'arrêté et de permettre au Conseil communal et aux organes paritaires, de faire usage de ce montant conformément à la volonté ici exprimée par le groupe socialiste: protéger les plus petites rentes des effets rigoureux que la réforme a sur elles.

Comme déjà exposé, la Ville dispose des ressources nécessaires pour procéder à cette augmentation de sa participation dans la réforme en cours de la Caisse de pension. Les comptes 2017 présentaient un résultat positif de plus de 25 millions de francs avant l'attribution aux réserves. Lors des séances du budget de fin d'année passée, le Conseil communal nous annonçait pour l'exercice 2019 un bénéfice avant amortissements et réserves de 22,5 millions de francs, avec des recettes fiscales en hausse de l'ordre de cinq millions de francs pour les personnes morales. Dans ces conditions, et compte tenu des prévisions faites par le Conseil communal, il ne fait aucun doute que nous nous dirigeons vers un bon millésime 2018. Les réserves principalement alimentées ces dernières années, à savoir celle pour la PF17 et celle pour la politique foncière active, permettent de faire face sereinement à l'avenir immédiat dans les domaines qu'elles couvrent. En effet, le projet PF17 tel qu'accepté par le Grand Conseil prévoit de meilleures compensations pour les communes que ce qui était initialement envisagé et le fonds pour la politique foncière active n'est, pour l'heure, pas doté d'un règlement qui permettrait d'entamer son utilisation.

Le montant proposé permet un équilibre entre le soutien aux employé-e-s de notre commune et la charge induite pour les contribuables. On relèvera d'ailleurs que le montant proposé est absorbé par la hausse annoncée des recettes fiscales des personnes morales. Ce serait donc essentiellement les personnes morales qui absorberaient cette hausse. Et l'argument qui consiste à dire que, finalement, c'est le contribuable qui payerait n'est rien d'autre qu'un argument polémique.

Il fait bon vivre à Fribourg, également parce qu'il fait bon y travailler. Fort de ce constat, le groupe socialiste vous invite à soutenir le présent amendement afin d'atténuer les effets d'une réforme nécessaire pour les attentes de rentes des employés de notre commune.

**Wicht Pascal** (UDC). Le groupe UDC refusera cet amendement complètement disproportionné. Je rappelle à mon préopinant que les entreprises et les personnes morales sont également des contribuables de la Ville.

**Collaud Oliver** (Verts). Comme annoncé lors du discours d'entrée en matière, nous aurions préféré discuter de cette question lors du débat sur le règlement du personnel de la Ville de Fribourg. C'est une mesure de l'employeur qui devrait avoir toute sa place dans ce règlement. Toutefois, nous acceptons cet amendement et le soutenons.

**Krienbühl David** (PLR). J'ai écouté avec grande attention l'amendement proposé par le groupe socialiste. Avant de vous faire vent de mes réflexions, j'aimerais ici dire ô combien je respecte tous les employés communaux et les remercie pour tout leur travail surtout en cette période rude qu'est l'hiver, et que je défendrai toute ma vie un partenariat social actif.

Après l'épisode du tout gratuit pour les bus, avec des conséquences chiffrées à plus d'un million, je m'étonne une fois de plus de voir la majorité rose-verte nous resservir la politique du fait accompli. En effet, une fois de plus, cette dernière fait fi de toute bonne gestion en matière de finances publiques en court-circuitant toutes les institutions, et notamment sa Commission financière qui aurait dû, sur un tel amendement, être consultée au vu des impacts financiers majeurs à charge de la Ville. C'est d'autant plus étonnant que la majorité rose-verte avait demandé une Commission spéciale qui a d'ailleurs été présidée par un membre du PS, et que cette Commission s'est prononcée à son unanimité en faveur des modifications proposées par le Conseil communal.

La Ville fait aujourd'hui un très gros effort, tout comme les employés communaux d'ailleurs, pour mettre en place les bases d'une saine gestion de sa Caisse de pension pour le long terme, bien que d'autres modèles eussent été possibles et qui ont d'ailleurs été proposés ici même en juillet 2018 et d'ailleurs aussi bien avant. Le Comité paritaire de la Caisse a désormais pris ses responsabilités et je crois que nous serions tous ici avertis de les suivre et de suivre M. le Syndic afin de garantir un bon équilibre de nos finances communales, ainsi que de pérenniser les rentes futures des employés communaux. Nous allons donc nous opposer avec force et vigueur à cet amendement qui mettrait fortement en péril tous les équilibres financiers communaux, et qui serait un poids supplémentaire inacceptable pour les contribuables de la Ville de Fribourg.

Permettez-moi une dernière remarque à l'attention du Conseil communal. Elle concerne justement le mode de financement des mesures compensatoires dont on fait référence ici dans cet article pour un montant de 8,3 millions de francs. Je trouve quand même un peu particulier le fait d'utiliser des réserves non-obligatoires pour ces mesures compensatoires, alors qu'à la base, celles-ci ont été constituées pour PF17, respectivement RFFA. Cela me laisse un tout petit peu songeur quant à la manière de procéder, surtout vis-à-vis du Conseil général et de sa Commission financière et, in fine, des contribuables.

**Rugo Claudio** (PA). Agir comme nous l'avons fait ce soir, c'est faire passer en force un dossier qui méritait discernement, discussion, pondération et aussi négociation syndicale. Jadis, les Fribourgeois ont prêté main forte pour mater les premières grèves du début du XX<sup>ème</sup> siècle: Comité d'Olten, Berne, octobre 1918. 100 ans après, aujourd'hui, c'est un jour historique qui restera marqué dans les manuels. C'est un jour noir pour nous politiciens de gauche. Les employés communaux ont fait grève cet après-midi, vous n'avez pas su les entendre. Vous avez oublié les efforts que ces derniers ont consentis pour assainir les finances de notre Ville: gel des salaires en 2011-2012, je pense. Non, non, non! On ne dirige pas une Ville, une caisse de pension avec des dictats préétablis. Tact et doigté ont manqué dans ce chapitre. Il me semble que vous avez empoigné le bâton plutôt que la carotte pour motiver vos troupes. M. le Syndic, nous ne sommes pas à la caserne de Losone mais à Fribourg.

En 1947, la Suisse adopte en votation ... (Réactions dans la salle). Ce n'est pas du tout une attaque personnelle ... (Réactions dans la salle).

**Le Président.** M. C. Rugo, venez-en au fait sur l'article premier de l'arrêté, s'il vous plaît.

**Rugo Claudio (PA).** Oui, je continue. Il s'agit de l'argumentaire pour défendre ou pas l'amendement du groupe socialiste. En 1947, la Suisse adopte, en votation populaire, le projet d'assurance vieillesse et survivants. Avec le système de la LPP mis sous cloche en 1985, les banques et les assurances nous ont escroqués deux fois:

- Primo, en nous soutirant nos économies d'une manière forcée, elles ont investi ces capitaux principalement dans l'immobilier;
- Elles nous ont une deuxième fois escroqués en louant les appartements que nous avons financés.

Aujourd'hui, on escroque les 656 employés communaux et affiliés compris une troisième fois.

J'en arrive à ma conclusion. "On ne change pas le moteur en plein vol". L'expression est choisie avec la justesse et la finesse d'un mécano. Dans l'avion biplace, M. T. Steiert, Président de la CPPVF (sic), assis au côté de "son" administrateur, s'amuse comme des fous. Ils mettent plein gaz pour faire quelques "loopings", en lieu et place de mettre la pédale "Dousse". La vérité du Message n° 34 se passe de métaphore, c'est du pur "vol". C'est pour ça que j'accepterai l'amendement du groupe socialiste.

**Moussa Elias, Présidente de la Commission spéciale.** Je pense que ce n'est un secret pour personne que, bien évidemment, d'un point de vue personnel je suis assez tiraillé entre le cœur et la raison. Mon cœur me dit de soutenir cet amendement. Cependant, en tant que Président de la Commission spéciale, je dois, comme pour tous les amendements qui ont été déposés ce soir, vous dire que cet amendement n'a pas été présenté en Commission spéciale. Aussi, la Commission ne peut pas le soutenir.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière n'a pas non plus été saisie de cet amendement, elle ne peut donc se prononcer à son sujet.

**Steiert Thierry, Syndic.** Le Conseil communal n'a bien sûr pas été saisi non plus de cet amendement. Il s'y oppose aussi pour des raisons très simples. Nous l'avons dit tout à l'heure, le projet tel qu'il est présenté représente une équité des efforts entre les employés et les employeurs. Nous avons placé le curseur relativement loin avec les mesures compensatoires. Ajouter ici un montant de 4 millions de francs irait nettement au-delà de ce qui est encore dans le respect du principe fondamental de l'équité des efforts.

Evidemment, on peut toujours argumenter dans le sens que dans le budget communal tel qu'il se présente aujourd'hui ou dans les comptes communaux, un tel effort est tout à fait imaginable, tout comme certains estiment que dès qu'ils voient des comptes positifs, une baisse des impôts doit être une conséquence automatique de ces phénomènes. Ni l'un ni l'autre n'est vrai. Nous devons rester dans le sujet. Ici, le sujet est la Caisse de prévoyance et, indépendamment de l'état financier de la Ville, il s'agit de prendre une mesure équitable et qui corresponde parfaitement à tout ce qui se fait ailleurs dans des caisses publiques ou privées, c'est-à-dire, une adaptation aux réalités des marchés

financiers, aux réalités démographiques du début du XXI<sup>ème</sup> siècle. Dans ce sens, le Conseil communal s'oppose naturellement à cet amendement.

Je reviens sur l'intervention de M. D. Krienbühl et m'excuse, par la même occasion, de ne pas avoir répondu tout à l'heure à M. J.-P. Wolhauser concernant le mode de financement des 8,3 millions de francs qui correspondent à ces mesures compensatoires. Effectivement, en séance de la Commission financière, le Chef de Service des finances a indiqué que le prélèvement sur une réserve non-obligatoire qui n'a pas été ou qui ne sera pas utilisée pourrait être possible. Ceci relève de la technique financière. Il n'appartient pas au Conseil communal aujourd'hui de s'exprimer sur cette variante. L'arrêté prévoit que la dépense sera financée par l'emprunt et amortie selon les prescriptions légales. C'est une autorisation de procéder par l'emprunt. Toutefois, je l'interprète dans le sens que si une possibilité se présente de ne pas procéder par l'emprunt mais plutôt par une mesure finalement moins coûteuse pour la Caisse communale, cette dernière soit privilégiée. Cependant, c'est une déclaration qui a été faite en Commission financière. Je ne veux pas m'aventurer sur ce terrain.

J'émetts une dernière remarque par rapport au texte de l'amendement. Si le Conseil communal s'y oppose naturellement, il aimerait tout de même préciser qu'il pourrait y avoir un problème avec la formulation telle qu'elle est présentée ici.

Selon les échanges que j'ai eus ces derniers jours avec l'administrateur de la Caisse, une formulation de type "limiter la baisse des prestations à un niveau plancher de 10% pour tous les assurés de la CPPVF ...", conférerait un droit absolu à tout assuré de la Ville, affilié à la CPPVF, de voir sa baisse de prestation limitée à 10%, ce qui pourrait conduire à des effets qui ne sont même pas désirés par les auteurs de l'amendement, puisque techniquement, cela pourrait conduire à des aberrations. Evidemment, je ne suis pas un expert LPP, ni un actuaire. Je ne saurais pas vous expliquer dans quelles mesures exactement ces problèmes pourraient se produire. Ce que je peux néanmoins vous dire, c'est qu'en formulant l'amendement de cette manière, on pourrait s'exposer à une invalidation par l'Autorité de surveillance. Il faudrait au moins, dans ce cas-là, formuler dans le sens "niveau plancher de l'ordre de 10%".

**Collaud Oliver (Verts).** J'apporte juste une précision. Ce n'est pas une mesure de la Caisse, c'est une mesure de l'employeur. Aussi, je ne pense pas que l'Autorité de surveillance de la LPP puisse dire à la Ville de Fribourg quoi que ce soit concernant la manière dont elle baisse ou pas, limite les baisses des prestations qu'elles reçoivent par après.

**Steiert Thierry, Syndic.** Je m'en réfère simplement aux informations d'une personne qui est nettement plus qualifiée que toutes les personnes présentes dans cette salle. Celles et ceux qui soutiennent l'amendement tel que proposé ici assumeront leur choix vis-à-vis de l'Autorité de surveillance ou vis-à-vis des personnes qui seront peut-être indûment touchées par cette mesure plus que d'autres.

**Le Président.** M. M. Vonlanthen, maintenez-vous formellement votre amendement, au nom du groupe socialiste?

**Vonlanthen Marc (PS).** Oui, bien entendu.

Vote

**Proposition d'amendement de M. M. Vonlanthen (PS), au nom du groupe socialiste, d'ajouter un alinéa 2 à l'article premier "Le Conseil communal est autorisé à engager un montant supplémentaire de 4'000'000 de francs destiné à limiter la baisse des prestations à un niveau plancher de 10% pour tous les assurés de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg affiliés à ladite Caisse avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et employés par la Ville de Fribourg. Il lui incombe de décider des détails de l'application de cette mesure".**

**Ont voté en faveur de l'amendement du groupe socialiste (contre la proposition du Conseil communal) :** 41 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamei Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

**Ont voté contre l'amendement du groupe socialiste (en faveur de la proposition du Conseil communal) :** 35 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Kriembühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (PDC-PVL), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauer Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus :** 2 Métrailler Jean-Jacques (MLI), Moussa Elias (PS)

**C'est par 41 voix contre 35 et 2 abstentions que le Conseil général accepte l'amendement de M. Marc Vonlanthen, au nom du groupe socialiste.**

Article 2

**Rugo Claudio (PA).** J'ai produit un amendement concernant cet article portant sur la forme, une forme que les juristes devraient connaître. Il y a eu deux juristes qui avaient la parole avant moi. Il y a une faute de syntaxe grammaticale car cette dépense sera financée "ée" par l'emprunt et amorti sans "e". C'est l'emprunt qui est amorti. Je propose donc une autre formulation: "Cette dépense sera financée par l'emprunt; ce dernier sera amorti selon les prescriptions légales".

**Moussa Elias, Président de la Commission spéciale.** J'aimerais m'exprimer au sujet de cet amendement que j'estime absolument superflu. Bien évidemment, sur le fond, cela ne change rien du tout par rapport à ce qui nous est proposé là. Il a déjà été relevé en Commission spéciale qu'il manquait un "e" à amorti. Cela fait partie de la rédaction qui sera mise en ordre par le Secrétariat du Conseil général. Il n'y a pas besoin de voter sur une telle modification.

**Le Président.** M. C. Rugo, maintenez-vous formellement votre amendement?

**Rugo Claudio (PA).** On ne peut pas amortir une dépense, on peut amortir un emprunt.

**Le Président.** Donc, maintenez-vous votre amendement?

**Rugo Claudio (PA).** Oui

Vote

**Proposition d'amendement de M. C. Rugo (PA) de modifier l'article 2 " Cette dépense sera financée par l'emprunt; ce dernier sera amorti selon les prescriptions légales".**

**A voté en faveur de l'amendement de M. Claudio Rugo (contre la proposition du Conseil communal):** 1 Rugo Claudio (PA)

**Ont voté contre l'amendement de M. Claudio Rugo (en faveur de la proposition du Conseil communal):** 70 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**Se sont abstenus:** 6 Chopard Caroline (Verts), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

**N'a pas voté:** 1 Murith Simon (PS)

**C'est par 70 voix contre 1 et 6 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement de M. Claudio Rugo.**

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

**Vote d'ensemble**

**Le Conseil général adopte, par 41 voix contre 35 et 2 abstentions, l'arrêté ci-après:**

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo);

- les statuts de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg du 21 janvier 2013;
- le Message du Conseil communal n° 34 du 8 janvier 2019;
- le Rapport de la Commission financière;
- le Rapport de la Commission spéciale,

*Arrête:*

### **Article premier**

<sup>1</sup> Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 8'300'000 francs destiné au financement des mesures compensatoires concernant le personnel de la Ville de Fribourg assuré auprès de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.

<sup>2</sup> Le Conseil communal est autorisé à engager un montant supplémentaire de 4'000'000 de francs destiné à limiter la baisse des prestations à un niveau plancher de 10% pour tous les assurés de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg affiliés à ladite Caisse avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et employés par la Ville de Fribourg. Il lui incombe de décider des détails de l'application de cette mesure.

### **Article 2**

Cette dépense sera financée par l'emprunt et amortie selon les prescriptions légales.

### **Article 3**

La présente décision est soumise à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 18 février 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Julien Vuilleumier

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

**Ont voté Oui: 41** Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

**Ont voté Non: 35** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi

Michaël (UDC), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (PDC-PVL), Papaux David (UDC), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus:** 2 Métrailler Jean-Jacques (MLI), Parpan Mario (CG-PCS)

**Le Président.** Je lève la séance de ce soir. Nous nous retrouverons demain à 19.30 heures pour la séance de relevée. Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

Il est 22.32 heures.

Fribourg, le 1<sup>er</sup> mars 2019  
MM/nm/ib/jf

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Président:

Julien VUILLEUMIER

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI